

**Premier Dialogue Euro Méditerranéen de Management Public
10-11 octobre 2008**

**La coopération décentralisée : un élan pour le développement
culturel dans l'espace euro-méditerranéen**

Edina Soldo¹ et Emmanuelle Moustier²

¹ IMPGT Université Paul Cézanne – Docteur en Sciences de Gestion – Enseignante – Chercheur.

² FEA – Université Paul Cézanne – Maître de conférences en Sciences Economiques.

« Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. A l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations. » Octavio Paz

« La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité. » Gao Xingjian

Introduction

Les activités relevant du secteur culturel (audiovisuel, littérature, arts plastiques, spectacle vivant, patrimoine) produisent des biens et services symboliques, qui jouent un rôle crucial dans les sociétés contemporaines. *Réalisations formelles de créations intellectuelles, ils constituent un excellent vecteur de transmission des valeurs d'une société.* Au-delà du simple côté folklorique, la production de ces biens et services tangibles, permet une meilleure connaissance de ce qui fait l'essence d'une société. L'échange de ces biens et services commercialisables, permet *la diffusion des spécificités identitaires des pays qui les ont produits.* A terme, il garantit une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples et apparaît donc indissociable du progrès économique, dans la mesure où il constitue *un préalable nécessaire aux échanges à un niveau plus général.* Il favorise le dialogue entre les civilisations et facilite de ce fait, les actions politiques et économiques concertées.

Nous entendons ici *culture* au sens restreint du terme, c'est-à-dire que nous nous limiterons aux biens et services artistiques sans prendre en compte dans notre analyse l'éducation³. Si cette dernière constitue le corollaire direct de la culture, dans le sens où elle permet elle aussi la transmission d'un savoir, elle se distingue toutefois de notre objet d'analyse, puisqu'elle ne résulte pas directement d'un acte de création.

Support indirect des transferts technologiques et vecteur de transformations sociales ainsi que du développement de la démocratie, l'échange culturel doit nécessairement être pris en compte dans tout accord ou système de coopération. Aujourd'hui, on prône un dialogue entre les civilisations, entre les cultures entre les religions de façon à atténuer les tensions voire, à prévenir les actes extrémistes, partant du principe que la culture apporte une valeur ajoutée politique. En Méditerranée, plus que partout ailleurs, les problèmes de communication perpétuent une méconnaissance mutuelle qui mène à la méfiance, au rejet de l'autre. A cela s'ajoutent des problèmes socio-économiques et des disparités croissantes entre les deux rives mais également, des menées politiques qui freinent la coopération euro-méditerranéenne.

En matière de coopération justement, l'évolution récente de l'aide publique au développement (APD) au niveau international révèle des avancées nouvelles en termes de volume et d'objectifs quantifiés mais aussi de débats et propositions pour en améliorer l'efficacité et le financement. Dans le même temps, après avoir traversé une crise de légitimité sans précédent touchant ses fondements économiques et ses finalités, l'APD ne cesse d'être au centre de multiples réflexions étant donné la complexité du sujet, la diversité des finalités recherchées et des parties prenantes,

³ « Le mot « culture » a aussi une signification anthropologique. Elle est la base d'un monde symbolique de sens, de croyances, de valeurs et de traditions qui s'expriment dans le langage, l'art, la religion et les mythes. À ce titre, elle joue un rôle fondamental dans le développement humain et dans le tissu complexe des identités et des habitudes des individus et des communautés » (COM (2007), 242 final).

l'interaction subtile entre facteurs externes et internes inscrite dans le processus de développement lui-même.

Parmi toutes ces priorités, certaines se retrouvent d'ailleurs dans les domaines couverts par les biens publics mondiaux (BPM)⁴, comme l'équité et la justice, l'efficacité du marché, la santé, la connaissance et l'information, la paix et la sécurité, et, l'environnement et le patrimoine culturel. La diversité culturelle et le dialogue interculturel sont devenus les fers de lance d'un ordre mondial fondé sur la paix, la compréhension mutuelle et le respect de valeurs partagées (protection des droits humains par exemple). À cet égard, l'organisation de l'année européenne du dialogue interculturel (2008)⁵ ou encore l'entrée en vigueur de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le 18 mars 2007, doivent être considérées comme des étapes importantes. La préservation et la promotion de la diversité culturelle sont particulièrement importantes dans le contexte actuel de la mondialisation, qui peut se traduire, de façon paradoxale, par une tendance à l'érosion de la spécificité culturelle et à l'homogénéité des styles de vie.

Tableau n°1

Entrées du rapport du PNUD sur les biens publics mondiaux	Entrées correspondantes dans les différentes formes d'aide (liste OCDE)
Equité et justice	160 Autres services sociaux (emploi, logement, autre) 420 Femmes dans le développement ⁽²⁾
Efficacité du marché	240 Services bancaires et financiers 510 Ajustement structurel
Environnement et patrimoine culturel	410 Protection de l'environnement ⁽¹⁾⁽²⁾
Santé	120 Santé ⁽¹⁾⁽²⁾ 140 Distribution d'eau
Connaissance et information	110 Education ⁽²⁾
Paix et sécurité	150 Gouvernement et société civile ⁽¹⁾ 700 Aide d'urgence ⁽²⁾

(1) : Biens publics mondiaux « directs »

(2) : Biens placés dans les OMD

Source : G. Daudin et B. Ventelou (2003)

Le développement culturel semble donc avoir toute sa place dans ce qui doit être financé de manière collective et concertée. La coopération en matière de culture apporte « un enrichissement durable, ouvre de nouvelles voies, apporte un patrimoine, représente une valeur en soi et une richesse structurelle⁶ ».

Par ailleurs, lier la culture et la Méditerranée nous paraît primordial pour deux raisons. En premier lieu, cet espace géographique a été depuis longtemps « le lieu par

⁴ Se référer au rapport du PNUD sur les biens publics mondiaux. www.undp.org.

⁵ Par la décision n°1983/2006/CE en date du 18 décembre 2006 du Parlement européen et du Conseil, 2008 a été proclamée « année européenne du dialogue interculturel ».

⁶ Assemblée parlementaire, novembre 2002.

excellence de la recherche des origines, (...), l'une de nos références culturelles »⁷. En second lieu, il a toujours été perçu comme un espace d'échange des biens matériels mais aussi, culturels, bénéficiant d'importants flux migratoires. Le patrimoine méditerranéen est donc inscrit dans le passé mais également dans le présent et le futur : tout dépend de ce que nous voulons en faire. « Il nous appartient, si nous le souhaitons, de le conserver, de le faire vivre, de le rendre accessible, de l'utiliser dans une politique culturelle, qui permet à chacun des pays et à chacune des cultures de la Méditerranée de se réconcilier avec son propre passé, mais qui permet aussi aux autres cultures, aux autres pays, de mieux connaître les autres en partant de cette vision multiple et plurielle du passé comme du présent de la Méditerranée »⁸.

Depuis une dizaine d'années, les actions de coopération culturelle se multiplient. Mais, elles n'ont pas toutes une logique et une ampleur satisfaisante qui leur permettraient de faire événement et de promouvoir durablement les échanges culturels. Souvent émettées sur l'ensemble du bassin, sans gros soutien, elles s'inscrivent difficilement dans la pérennité. Dès le début du partenariat euro-méditerranéen en 1995, la coopération culturelle a conduit à quelques programmes de l'UE, au travail de plusieurs réseaux de la société civile et à des débats croissants autour des sujets tels que le dialogue interculturel. D'autres questions très actuelles, comme les négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'UE ou les processus migratoires, ont aussi une forte dimension culturelle. Malgré cela, on a pu constater un manque de continuité dans les initiatives et les réflexions sur la culture dans ce contexte (plateformes d'échange, programmes de formation, etc.) et le domaine de la coopération culturelle et artistique s'est souvent senti oublié par les institutions plus formelles du processus euro-méditerranéen.

Le renforcement des projets de coopération décentralisée et transfrontalière semble être alors une des voies à approfondir pour en améliorer l'efficacité. Il s'agit de consolider le partenariat à l'échelle territoriale et humaine et donc d'ouvrir aux collectivités et à leurs partenaires, les programmes dits de voisinage en direction de chaque pays tiers. La coopération décentralisée permet une évolution dans les problématiques de l'aide, conçues plutôt comme des partenariats plutôt que des relations commerciales, une nouvelle éthique des relations dont peu sont marchandes. Elle est davantage perçue comme une philosophie des échanges fondée sur le respect des partenaires, la mobilisation des acteurs, le développement durable.

Nous retracerons dans un premier temps l'évolution de la politique européenne en Méditerranée en soulignant les spécificités de la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine culturel (I). Nous dresserons ensuite un bilan évaluatif des actions mises en œuvre dans ce cadre ainsi que de leurs principaux résultats et orienterons enfin la réflexion vers les actions de coopération décentralisée qui nous semblent être mieux ciblées et plus efficaces (II).

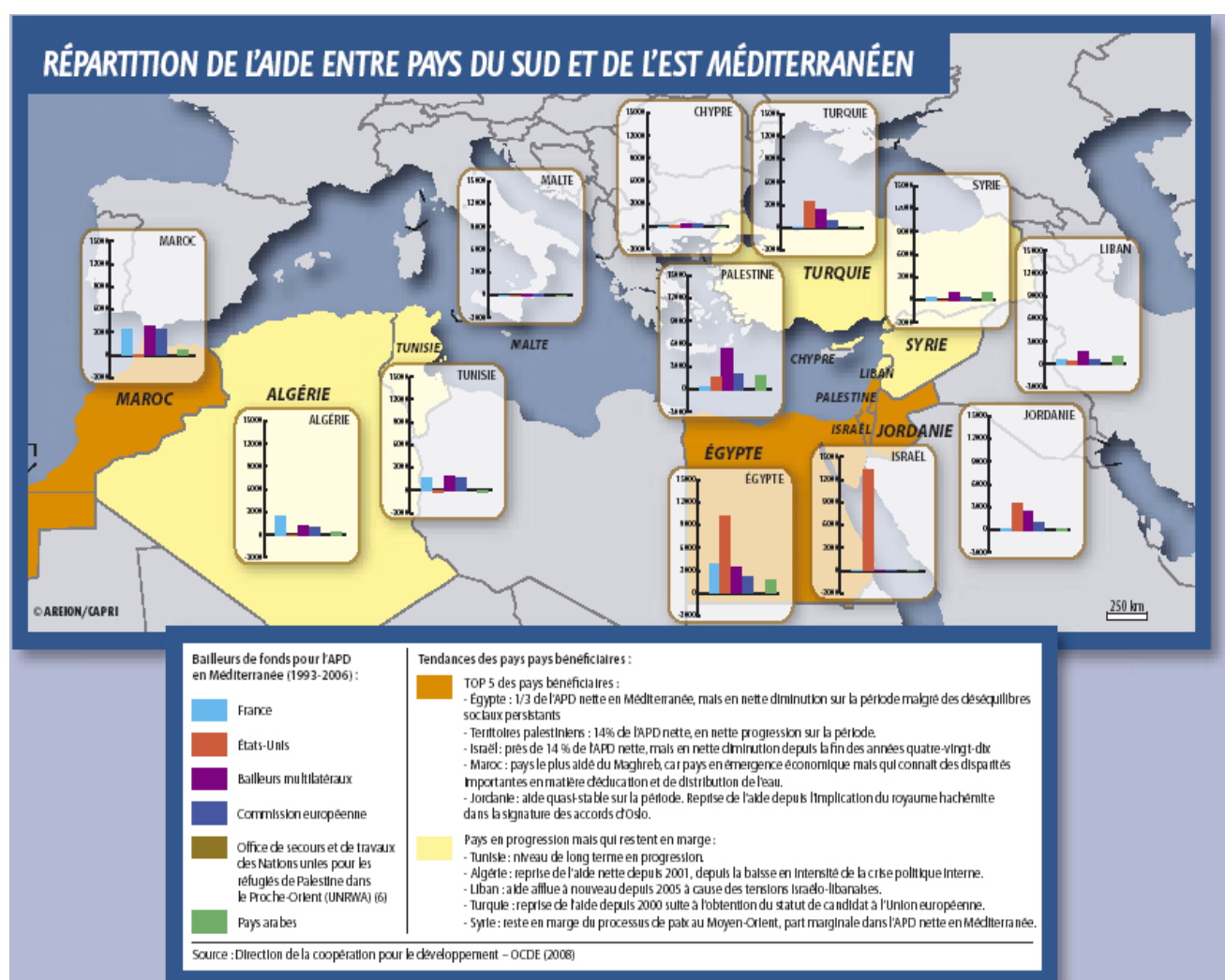
⁷ L'Europe et la Méditerranée : un projet à réinventer ? Conversation avec Maurice Aymard, Maison des sciences de l'homme, 17 juin 2008 (site : Le.Monde.fr)

⁸ Maurice Aymard, Op Cit.

I - La politique de coopération euro-méditerranéenne

1.1 - La politique européenne en Méditerranée : cadrage général

Sur la période (1993-2006)⁹, l'ensemble des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) a reçu 92,4 milliards de dollars de 2005, soit 10,6% de l'APD nette distribuée à la totalité des pays bénéficiaires et inscrits sur la liste du Comité d'Aide au Développement (CAD). Ce pourcentage est réparti entre l'aide bilatérale (10,4% de l'ensemble de l'APD bilatérale mondiale) et l'aide multilatérale (8,9%). Les Pays Tiers Méditerranéens (PTM) représentent ainsi 21,6% de l'aide versée par les Etats-Unis, 17,7% de l'APD française, 17,3% de celle de la Commission européenne et 56,7% de l'aide des pays arabes. Cette aide est une aide essentiellement bilatérale, à hauteur de 61,2 milliards de dollars contre 23,5 milliards pour l'aide multilatérale, dont 14,8 milliards qui proviennent de la Commission européenne. Enfin, le volume d'APD nette est en diminution entre 1993 et 2006 ; ceci étant en partie dû au fait que Chypre, Malte et surtout, Israël, ne font plus partie de la liste actualisée des pays bénéficiaires du CAD depuis 2005.



(Source : E. Moustier (2008), « L'aide publique au développement en Méditerranée », *Enjeux Méditerranée, Hors-série 01*)

⁹ Cette période a été retenue car elle permet d'avoir des données fiables sur les Territoires palestiniens.

La majeure partie de l'aide multilatérale vient de la Commission européenne, la coopération entre les pays du pourtour méditerranéen¹⁰ étant une tradition ancienne, mise en œuvre dès les années 1960 sous la forme d'accords de coopération bilatéraux. Elle s'intensifie au début des années 1990, avec la politique méditerranéenne rénovée (PMR), pour aboutir, lors de la Conférence de Barcelone de 1995, à la mise en place d'une politique régionale de coopération complétant les accords bilatéraux.

1.1.1- Objectifs

Malgré les programmes MED de coopération décentralisée, la PMR a poursuivi une politique de coopération traditionnelle et n'a pas proposé de projet global pour l'ensemble des pays tiers méditerranéens (PTM). Il a donc fallu attendre un projet plus ambitieux mis en œuvre lors de la Conférence de Barcelone pour regrouper, pour la première fois, la totalité des partenaires de la Méditerranée.

Les protocoles financiers signés avec les huit pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) ont expiré en 1996 et ont été remplacés par le programme MEDA depuis le 23 juillet 1996. Ce dernier structure l'aide de l'Union dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et implique une conditionnalité démocratique fondée sur l'observation des principes démocratiques et de l'État de droit, ainsi que sur le respect des Droits de l'homme et des libertés fondamentales. *Le programme MEDA a deux vocations distinctes : soutenir les projets dans le cadre des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) et appuyer ceux qui sont engagés au plan régional.*

Les objectifs du programme MEDA sont :

- de *soutenir la transition économique et la mise en place d'une zone de libre-échange Nord-Sud*. L'Union européenne finance des projets tels que la réforme des Banques Centrales, l'appui aux structures chargées de la privatisation, de la mise à niveau et de la promotion de l'investissement privé, l'appui au programme de restructuration des entreprises publiques, la réforme des banques commerciales, l'appui au processus de déréglementation du secteur des télécommunications, l'amélioration de la qualité dans la production industrielle ;
- de *soutenir les programmes d'ajustement structurel*. De 1991 à 1995, l'appui communautaire à l'ajustement structurel revêtait essentiellement la forme d'une aide aux importations. En revanche, dans le programme MEDA, l'Union européenne alloue aux PTM une aide budgétaire directe destinée essentiellement à atténuer les conséquences sociales des réformes ;
- de *renforcer l'équilibre socio-économique*. Il s'agit de financer des programmes d'appui sectoriel et des projets de coopération classique dans les domaines suivants : santé, éducation de base, développement rural, programmes de population, et culture ;
- de *promouvoir la coopération régionale Nord-Sud et Sud-Sud* dans les domaines suivants : l'environnement, le développement des entreprises méditerranéennes, les transports, l'énergie et les télécommunications. Et, d'encourager la coopération décentralisée entre les autorités locales dans le cadre de divers programmes (entre les villes avec MED-URBS, entre les universités avec MED-CAMPUS, entre les

¹⁰ Pays de l'Union Européenne et Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Jordanie, Syrie, Liban, Israël, Autorité Palestinienne, Malte, Chypre et Turquie.

- médias avec MED-MEDIA, entre les PME avec MED-Invest, avec MED-Migrations)¹¹ ;
- de *promouvoir la démocratie et le respect des Droits de l'homme*. Le programme MEDA pour la démocratie couvre plusieurs champs d'action : les droits politiques, les libertés civiles, les droits socio-économiques et la protection des populations menacées.

Ce programme global de développement s'articule autour de trois volets distincts, et pourtant inséparables, susceptibles de créer une synergie efficace pour assurer le décollage économique de la région :

- D'abord un volet politique et de sécurité, visant à instaurer, dans cette partie du monde « un espace commun de paix et de sécurité, fondé sur les principes des droits de l'Homme et de la démocratie » ;
- Ensuite, un volet économique et financier, pour construire une « zone de prospérité partagée », assorti d'un projet de création d'une zone de libre-échange industriel en 2010 ;
- Enfin, un volet culturel, social et humain destiné à améliorer « la compréhension mutuelle entre les peuples de la région » et à favoriser les échanges entre les sociétés civiles, la gestion des ressources humaines et la coopération, ayant notamment pour objectif de maîtriser les mouvements migratoires.

1.1.2 - Une nouvelle ère : la Politique Européenne de Voisinage (PEV)

Dans le prolongement de cette action globale de coopération engagée avec le programme MEDA, l'UE a mis en place, à partir de 2004, une [politique européenne de voisinage](#) (PEV)¹² qui établit des relations privilégiées avec les pays voisins de l'Est et du Sud. Parallèlement, un [partenariat stratégique](#) (PS) a spécifiquement été établi avec la Russie qui ne fait pas partie de la politique Européenne de Voisinage. Depuis janvier 2007, les programmes communautaires relevant de la PEV et du PS ont été principalement mis en œuvre à travers un instrument financier et opérationnel commun: l'Instrument Européen de Partenariat et de Voisinage (IEPV) (annexe n° 2).

La coopération avec les pays de la zone Voisinage-Est et avec la Russie concerne les domaines suivants : transport ; énergie ; gestion durable des ressources naturelles ; immigration et contrôles frontaliers ; relations socioculturelles ; traitement des munitions abandonnées et des champs de mines.

La coopération avec les pays méditerranéens de la zone Voisinage-Sud concerne de façon prioritaire les domaines suivants : justice ; sécurité et flux migratoires ; développement économique durable et échanges socioculturels.

¹¹ Les programmes de coopération décentralisée ont été suspendus en 1996, repensés pour être à nouveau utilisés de 1997 à 2000. Depuis, ils ont été abandonnés. Entre 1992 et 1995, ces programmes ont permis la création de plus de 470 réseaux regroupant environ 2000 partenaires de la société civile.

¹² Elle s'applique aux pays suivants : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Egypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Moldavie, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie et Ukraine.

Encadré n°1 : La politique européenne de voisinage et ses instruments de financement

Jusqu'au 31 décembre 2006, l'aide communautaire aux pays concernés par la politique européenne de voisinage était fournie soit dans le cadre du programme TACIS (pour nos voisins de l'Est et la Russie), soit le programme MEDA (pour nos voisins du Sud de la Méditerranée). Pour la période budgétaire 2000-2006, les fonds disponibles étaient d'environ 5,3 milliards d'euros pour MEDA (accompagnés de 2 milliards d'euros de la BEI) et 3,1 milliards d'euros pour TACIS (avec 500 millions d'euros de la BEI).

Dès le 1er janvier 2007, dans le cadre de la réforme des instruments d'aide communautaire, les programmes MEDA et TACIS, ont été remplacés par un instrument unique - *l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)*. Il est conçu pour favoriser le développement durable et l'alignement sur les normes et politiques européennes, en soutenant les priorités convenues dans les plans d'action PEV (ainsi que le partenariat stratégique avec la Russie, qui était lui aussi couvert par le programme TACIS). Pour la période budgétaire 2007-2010, le financement communautaire mis à disposition pour soutenir les réformes des partenaires PEV s'élève à 5,6 milliards d'euros. Les fonds alloués aux programmes des différents pays dépendent de leurs besoins, de leur capacité d'absorption et de la progression des réformes convenues.

Quelques instruments à vocation particulière :

1. Un aspect important de la PEV et du partenariat stratégique avec la Russie est d'améliorer sensiblement *la coopération transfrontalière* afin d'éviter de nouvelles lignes de division. L'IEVP soutient donc les contacts et la coopération transfrontaliers entre les acteurs locaux et régionaux et la société civile. Les 15 programmes de coopération transfrontalière (ENPI CBC), qui couvrent les frontières extérieures de l'UE, bénéficient d'une aide de 1,18 milliard d'euros pour la période 2007-2013.

2. Un nouvel instrument, la *«facilité de financement consacrée à la gouvernance»*, dotée d'une enveloppe annuelle de 50 millions d'euros, apporte un soutien supplémentaire aux pays partenaires ayant le plus progressé dans la mise en œuvre des priorités en matière de gouvernance convenues dans leurs plans d'action. En 2007, ce sont le Maroc et l'Ukraine qui ont bénéficié des premiers fonds de cet instrument.

3. Enfin, le *«fonds d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage»*, mise en place à la fin de 2007, a commencé à financer des prêts aux partenaires PEV en 2008. La Commission a doté cet instrument d'une enveloppe de 700 millions d'euros (pour la période 2007-2013). La *«facilité»* finance des projets d'intérêt commun portant essentiellement sur l'énergie, l'environnement et les transports.

Dans le cadre de tous ces instruments, les priorités de l'assistance européenne sont définies, tant avec les pays concernés qu'avec d'autres parties intéressées, dans des documents généraux de stratégie par pays couvrant des périodes de sept ans, des programmes indicatifs nationaux (PIN) pour trois ans, et des programmes annuels détaillés. Les priorités établies dans les Plans d'Action, en accord avec les autorités du pays concerné, sont également utiles pour orienter la programmation des programmes d'aide — y compris pour d'autres bailleurs de fonds ou institutions financières internationales. Israël, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie et l'Autorité palestinienne en ont adopté un en 2005, l'Égypte en 2006 et le Liban en 2007.

1.2 – La coopération culturelle euro-méditerranéenne

Au lendemain des indépendances et depuis les premiers accords de coopération bilatéraux, l'Europe considère l'espace méditerranéen comme son prolongement quasi-naturel, une des clés de son dynamisme présent et futur à réinventer. Mais, il a fallu la Conférence de Barcelone, pour que soit intégrée la dimension culturelle de la coopération euro-méditerranéenne.

1.2.1 - Les objectifs de la coopération culturelle

Si le volet économique du partenariat apparaît comme la priorité de l'Union européenne, et le volet politique celui qui est le plus sensible aux yeux de l'opinion publique, la définition d'une coopération euro-méditerranéenne autour d'un volet social, culturel et humain, constitue la réelle originalité de la *Déclaration de Barcelone*. L'objectif de *rapprocher les peuples et les sociétés civiles grâce à des programmes de partenariat dans le secteur social et culturel*, exprime la volonté de traiter les questions du développement de la zone sud dans leur ensemble.

Concernant ce troisième volet, la Déclaration de Barcelone souligne:

- l'importance du dialogue entre les cultures et entre les religions ;
- l'importance du rôle des médias dans la connaissance et la compréhension réciproques entre les cultures ;
- l'importance du développement des ressources humaines dans le domaine culturel: échanges culturels, apprentissage des langues et mise en œuvre de programmes scolaires et culturels qui respectent les identités culturelles, rapprochement entre les sociétés civiles et renforcement des instruments de la coopération décentralisée afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs du développement (responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, les syndicats et les entreprises privées et publiques).

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique communautaire d'aide au développement, l'Europe tente de *préserver et promouvoir la culture et d'en faire un outil de développement* (encadré n°2).

Encadré n°2 : L'aspect culturel de la politique européenne de coopération et de développement

Il revêt à la fois une dimension verticale et horizontale :

- La **dimension verticale** concerne la promotion de la culture locale par delà les frontières et l'héritage culturel. En tant qu'instrument de développement humain, la culture ne peut être considérée comme un simple produit facilement commercialisable (citoyens, acteurs de leur patrimoine culturel, sensibilisation à la richesse de la culture, etc.).
- La **dimension horizontale** porte sur l'appropriation locale des programmes de coopération dans divers domaines de l'aide au développement grâce à une prise en compte des spécificités culturelles locales et régionales pour une meilleure efficacité.

La culture est un facteur de promotion du développement social et humain et de réduction de la pauvreté. Les priorités de la politique européenne menée dans ce domaine sont :

- la conservation, la diffusion et la promotion du patrimoine culturel national. Cette dimension peut être reliée étroitement au respect des droits des femmes, des minorités et des autochtones ;
- d'encourager l'émergence de marchés locaux des biens et des services culturels des pays partenaires, en créant de nouvelles vocations et en renforçant les capacités des acteurs culturels locaux et notamment des créateurs et des intermédiaires ;
- de soutenir les activités économiques dans le domaine culturel susceptibles de contribuer à la génération de revenus et à la création d'emplois (favoriser l'accès aux marchés, européen et autres, des biens et services culturels en provenance des pays tiers) ;
- de faire de la culture locale une partie intégrante de toutes les activités de coopération (appropriation locale) ;
- d'utiliser le dialogue culturel pour améliorer la compréhension mutuelle et limiter voire résoudre les conflits (Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures à Alexandrie, manifestations culturelles dans le cadre de la diplomatie publique de la Commission, participation de l'UE aux travaux des organisations internationales actives dans le domaine de la culture et au processus d'Alliance des civilisations des Nations Unies).

Un cadre commun de coopération au développement dans le domaine culturel a été convenu lors d'une conférence organisée par EuropeAid en février 2003. Un nouvel [Agenda européen pour la culture dans un monde globalisé](#) a d'ailleurs été adopté en 2007, avec, entre autres, la promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations extérieures de l'Union. Depuis, l'Union a davantage concentré son action sur la promotion du soutien aux droits de l'homme, y compris la protection et la promotion des droits culturels, les droits des populations autochtones ainsi que les droits des personnes issues de minorités et des personnes socialement défavorisées.

Sur un plan plus général, la Commission a présenté des programmes thématiques pluriannuels « Investir dans les ressources humaines¹³ » et « Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement », dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 (plan d'action 2007 qui se fonde sur l'Instrument de coopération au développement (ICD)) en vue de compléter la coopération géographique à travers les documents stratégiques nationaux dans le domaine de la culture. Ils remplaceront à terme les programmes EUROMED.

1.2.2 - Les différents types d'actions en matière de coopération culturelle

1.2.2.1 - Les projets régionaux

Le principal instigateur de projets régionaux dans la zone méditerranéenne est l'Union européenne à travers MEDA (I et II). Il a permis la mise en œuvre de :

- ❖ EUROMED Heritage (patrimoine)
- ❖ EUROMED Audiovisuel (cinéma et télévision)
- ❖ EUROMED Jeunesse (éducation)

a - EUROMED Heritage : patrimoine culturel euro-méditerranéen

Type d'action: programme régional

Budget: 1997:17,2 millions d'euros, 2001: 30 millions d'euros

Thème: préservation et promotion du patrimoine culturel euro-méditerranéen

¹³ Un des objectifs est de favoriser la mise en réseau et la coordination des acteurs culturels ainsi que la planification et la coordination des politiques culturelles de portée régionale, considérant la culture comme un outil de développement dans les pays tiers. Pour 2007 et 2008, l'objectif est de permettre un meilleur accès à la culture et à améliorer sa diffusion. Sur un budget total de 117 millions d'euros, la culture représente 4,3 millions. Sur l'ensemble de la période, elle représentera 50 millions d'euros.

Pour Benita Ferrero-Waldner, commissaire pour les relations extérieures et la politique européenne de voisinage, « les fractures qui parcourent toutes les sociétés nous rappellent chaque jour l'importance et l'urgence du dialogue et de l'échange entre cultures dans toutes ses dimensions. Cet échange, ce dialogue interculturel constituent aujourd'hui des enjeux plus pertinents que jamais. »

C'est de cette prise de conscience qu'est né le programme EUROMED Heritage¹⁴ dont la mission est d'aider les pays méditerranéens dans leurs initiatives de promotion et de préservation de leur patrimoine, permettant aussi d'éduquer la société civile à la sauvegarde du patrimoine. L'objectif premier est de faire de la conservation et de l'entretien du passé méditerranéen l'un des piliers de son développement.

La priorité la plus évidente concerne les effets de la conservation du patrimoine méditerranéen sur le tourisme grâce, entre autres, à des connexions entre des musées et d'autres institutions culturelles (échange de compétences, assistance technique, soutien institutionnel). Autre objectif incontournable, EUROMED Heritage permet la création d'un recueil des savoir-faire et des techniques utilisés dans le patrimoine méditerranéen ainsi qu'une formation menant à des qualifications et à des métiers liés au patrimoine.

b - EUROMED Audiovisuel : coopération audiovisuelle

Type d'action: programme régional
Budget: 18 millions d'euros (I) et 15 millions d'euros (II)
Démarrage: première phase : 2000 – 2005 / deuxième phase : 2006 - 2008
Thème: coopération entre les opérateurs européens et méditerranéens dans le secteur de l'audiovisuel

La coopération en matière cinématographique et audiovisuelle est évoquée de manière officielle à Malte en avril 1997, lors de la deuxième conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères. C'est en novembre de la même année que le Programme EUROMED Audiovisuel est lancé. Le Programme a pour objectif de renouveler et redynamiser le dialogue et l'échange entre les peuples européens et méditerranéens grâce à l'image et au cinéma. Le programme devait permettre en un premier lieu d'atteindre les objectifs suivants :

- promouvoir la coopération entre opérateurs du cinéma et de l'audiovisuel européens et méditerranéens;
- stimuler le transfert technologique et transfert d'expertise grâce à des formations professionnelles ;
- accroître la circulation Nord / Sud et Sud / Sud des œuvres cinématographiques originaires des partenaires méditerranéens et de l'Union européenne ;
- promouvoir la valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique relatif à l'espace euro-méditerranéen ;
- faciliter les investissements et la création de richesse et d'emplois dans le secteur audiovisuel.

¹⁴ Détail des actions mises en œuvre : cf. annexe n°5

La première phase du programme, dotée d'une enveloppe de 18 millions d'euros, est devenue pleinement opérationnelle en 2000 avec le démarrage d'une première série de six projets, qui se sont conclus en 2005¹⁵.

EUROMED Audiovisuel est devenu, depuis le lancement de sa *deuxième phase* en 2006 (*EUROMED audiovisuel II*), une véritable plate forme de dialogue culturel, d'échanges et de partage d'expériences entre les professionnels du nord et du sud de la Méditerranée dans les domaines de la formation, la promotion, la diffusion (12 projets)¹⁶.

Les objectifs de ce dernier programme, engagé sur trois ans, sont les suivants:

- Former les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma des pays et territoires MEDA ;
- Renforcer et accélérer le développement, la promotion, la distribution et l'exploitation des films méditerranéens dans la région MEDA ;
- Promouvoir la visibilité, l'exploitation et augmenter l'audience des films du sud de la Méditerranée en Europe et réciproquement des films européens dans les pays et territoires MEDA ;
- Aider les autorités publiques du sud de la Méditerranée à structurer le secteur audiovisuel et à adopter de nouvelles mesures pour encourager son développement et lutter contre les nouvelles menaces, tel que le piratage.

Le suivi du programme EUROMED Audiovisuel II a été confié à iMed (« Istituto per il Mediterraneo ») qui assure, pour le compte de la Commission européenne (EuropeAid Cooperation Office), l'assistance technique des projets et des activités à développer avec les partenaires : assistance technique et juridique, suivi des projets, mise en place d'un comité de réflexion, site Internet, organisation de conférences régionales et d'ateliers thématiques, visibilité et promotion du programme.

c - EUROMED Jeunesse : action jeunesse

Type d'action : programme régional
Budget : 9,7 millions d'euros (1999-2000) / 14 millions d'euros (2001-2004)
Démarrage: 1999 – 2000 - 2004 / III : 2006-2008
Thème: intégration des jeunes dans la vie sociale et professionnelle, démocratisation de la société civile

Le Programme d'Action euro-méditerranéen Jeunesse a été adopté par l'Union Européenne en octobre 1998 comme une action régionale pilote pour deux années, avec un budget de 9,7 millions d'euros. En 2001, il était prolongé jusqu'à 2004 avec un budget additionnel de 14 millions d'euros. Une troisième phase a débuté en 2006 pour s'achever en 2008. Les objectifs du Programme sont l'intégration des jeunes dans la vie sociale et professionnelle, et le renforcement des processus démocratiques dans la société civile. Ceci peut être réalisé en stimulant la citoyenneté active au sein des communautés locales, en encourageant la participation de la jeunesse, et en développant l'employabilité des jeunes. La participation au programme devrait améliorer la compréhension mutuelle dans la région euro-méditerranéenne, favoriser le dialogue, le respect et la tolérance, les initiatives de la jeunesse, encourager la vie

¹⁵ Détail des actions mises en œuvre : cf. annexe n°6

¹⁶ Détail des actions mises en œuvre : cf. annexe n 7.

associative, assurer la formation de la jeunesse, renforcer la société civile, favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les organismes de la jeunesse, et établir une base pour la coopération.

En 2002, la Commission européenne a décidé d'approuver la sélection par un groupe d'experts, de 76 projets (51% des 147 présentés au départ). Les projets sélectionnés ont reçu en tout 1,782 million d'euros du budget de l'UE. L'essentiel de cette somme – plus de 1,380 million € – est attribué à des échanges de jeunes âgés de 15 à 25 ans. Des mesures de soutien, par exemple des projets de formation et d'information, reçoivent 0,270 million € et les 0,127 restants sont destinés à des projets de service volontaire. Dans le cadre d'un projet d'échange de jeunes, appelé "Association des amis de la Maison de Jeunes et de la Culture Maghrébine", coordonné par une ONG tunisienne, 48 jeunes de quatre partenaires méditerranéens – Algérie, Malte, Maroc et Tunisie – et de quatre pays de l'UE – Belgique, France, Grèce et Italie – ont aménagé un espace vert avec des plantes et des fleurs euro-méditerranéennes à Rades en Tunisie. Les relations entre jeunes Arabes et jeunes Juifs en Israël aujourd'hui ainsi que les conflits nés des différences culturelles/religieuses ont constitué le thème d'un autre projet – "Le village de l'amitié – Centre international pour la formation à une société multiculturelle". Il a rassemblé 54 responsables de mouvements de jeunes d'Israël – arabes et juifs – de Turquie, de Belgique, de France et du Royaume-Uni.

296 demandeurs (principalement des ONG actives dans le secteur de la jeunesse) ont soumis des projets en réponse aux appels lancés dans le cadre d'EUROMED Jeunesse III *pour la période 2006-2008*. Ce programme remporte un franc succès, étant donné l'augmentation du nombre de dossiers d'un appel à l'autre : 61 dossiers ont été soumis (près de 25% approuvés) pendant la 1ère période (5 pays participants), 87 (39% approuvés) pendant la 2ème (8 pays) et 148 pendant la 3ème (8 pays).

Les priorités thématiques des projets sont les suivantes : citoyenneté active et Droits de l'Homme, lutte contre le racisme et la xénophobie, protection du patrimoine et Droits des minorités, toujours autour de 3 axes : échanges de groupes de jeunes, service volontaire et mesures de soutien (formation, information).

19 pays européens et 9 pays MEDA (la Syrie n'étant pas représentée) participent aux partenariats de projets. Dans le cas présent, la France (10 projets), l'Espagne (8), l'Italie (7) du côté européen, et la Palestine (6) et la Tunisie (7) du côté MEDA sont les pays les plus actifs. Dans neuf des dix pays MEDA des Unités Euro-Med Jeunesse ont été créées pour mettre en œuvre la troisième phase du programme Euro-Med Jeunesse.

d - autres actions multilatérales :

- ❖ **Activités culturelles et d'information** des délégations de la Commission européenne dans la région méditerranéenne : un réseau culture des délégations de la Commission européenne a été mis en place tout récemment sous la forme de « news » sur le site intranet d'EuropeAid. Il permet d'offrir des exemples de projets, de fiches d'identification et de favoriser le dialogue entre délégations.
- ❖ Le **forum méditerranéen** créé en 1994, qui associe : Algérie, Maroc, Tunisie, France, Espagne, Italie, Egypte, Portugal, Turquie, Grèce et Malte. Ce dernier comprend trois groupes de travail, un politique, un économique et un culturel et social.

- ❖ Les **Sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux** et institutions similaires ;

Tableau n°2 : Les programmes EUROMED - Récapitulatif

Programmes	EUROMED Heritage	EUROMED Audiovisuel	EUROMED Jeunesse
Thèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation et promotion du patrimoine culturel (un des piliers du développement) - Formation et sensibilisation de la société civile - Recueil de savoir-faire et des techniques de conservation, restauration - Formation aux métiers liés au patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération entre opérateurs européens et méditerranéens dans l’audiovisuel pour renouveler et redynamiser le dialogue entre les peuples - Transferts technologiques et d’expertise par formations - Circulation des œuvres - Faciliter l’investissement et l’emploi dans ce secteur - Aider les autorités publiques à structurer le secteur et adopter de nouvelles mesures pour encourager son développement <p><u>EUROMED Audiovisuel II</u> : 4 piliers : formation, développement, promotion, distribution et exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des jeunes dans la vie sociale et professionnelle - Renforcement des processus démocratiques dans la société civile - Améliorer la compréhension mutuelle - Favoriser le dialogue, les initiatives de la jeunesse - Encourager la vie associative <p><u>Pour 2006-2008</u>, 3 axes : échanges de groupes de jeunes, service volontaire et mesures de soutien (formation, information)</p>
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> - Musées sans frontières - Prix du journalisme - Programme Ikonos (téléenseignement) - La Navigation du savoir (patrimoine maritime) 	<ul style="list-style-type: none"> - EUROMED Cinémas (50 films distribués) - MEDA Film Développement et Greenhouse (long métrages de fiction et de documentaires) - MEDSCREEN et la caravane du cinéma euro-arabe (exploitation des œuvres dans festivals, débats) 	<ul style="list-style-type: none"> - « Association des amis de la Maison de Jeunes et de la Culture Maghrébine » (aménagement d’un espace vert avec des plantes et des fleurs euro méditerranéennes à Rades en Tunisie) - “Le village de l’amitié – Centre international pour la formation à une société multiculturelle” (rassemblement de jeunes d’Israël – arabes et juifs – de Turquie, de Belgique, de France et du Royaume-Uni)
Budget	1997 : 17,2 millions € 2001 : 30 millions €	2000-2005 : 18 millions € 2006-2008 : 15 millions €	1999-2000 : 9,7 millions € 2001-2004 : 14 millions €

1.2.2.2 - Les projets bilatéraux

Pour ce qui concerne les relations de l'UE avec les pays tiers Méditerranéen, un des moyens de coopération réside dans la mise en place d'accords d'association :

Tableaux n°3 : Les projets bilatéraux – Récapitulatif

Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte
<u>Accord d'association</u> : 1 ^{er} septembre 2005	<u>Accord d'association</u> : 1 ^{er} mars 2000	<u>Accord d'association</u> : 1 ^{er} mars 1998	<u>Accord d'association</u> : 1 ^{er} juin 2004
<u>Contenu</u> : Promotion d'un dialogue culturel et d'une coopération soutenue avec une attention particulière à l'encouragement des échanges de jeunes, à la presse et l'audiovisuel. Cette coopération vise : la protection du patrimoine, les traductions, la formation et les échanges des expositions d'art et des artistes.	<u>Contenu</u> : Améliorer la coopération culturelle (dialogue interculturel, participation du Maroc aux programmes régionaux, aux rencontres de l'UNESCO) et créer un environnement qui favorise la coopération et la circulation de produits et services culturels et audio-visuels (modernisation du secteur de la communication en général, renforcer les ressources humaines dans les domaines de l'audiovisuel, de la presse écrite, et du cinéma, échanges d'expériences, intensification des coproductions euro marocaines)	<u>Contenu</u> : Améliorer la coopération culturelle (participation aux activités de la Fondation euro-méditerranéenne pour le Dialogue des Cultures et aux programmes régionaux, aux rencontres de l'UNESCO, circulation de la production culturelle ; coopération triangulaire avec les pays limitrophes de la Tunisie, favoriser la culture comme facteur de développement) et créer un environnement qui favorise la coopération et la circulation de produits et services culturels et audio-visuels (échanges, intensification des coproductions euro-tunisiennes)	<u>Contenu</u> : Œuvrer dans le sens de la mise en place d'un régime réglementaire transparent, efficace et prévisible, notamment en créant une autorité de régulation indépendante dans le secteur audiovisuel ; – Favoriser un échange de vues sur la politique audiovisuelle ; - Encourager les échanges d'informations et d'expériences en ce qui concerne les aspects réglementaires du secteur audiovisuel ; - Renforcer la coopération culturelle entre l'Égypte, l'UE et ses États membres (amélioration du fonctionnement des échanges industriels de biens culturels) ; - Renforcer le dialogue interculturel en tirant parti de la présence sur le territoire égyptien de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures.
<u>Montant maxi</u> : 0,155 millions € / projet (Festival culturel européen)	Dans MEDA I (1996-1999) : Réseau des maisons de la culture : 3,3 millions € EUROMED Jeunesse III : 0,6 millions € EUROMED Audiovisuel II : 15 millions €	Aide à des programmes qui relèvent de l'éducation et des médias essentiellement - Peu d'informations	Participation à des programmes régionaux, en particulier création et fonctionnement de la Fondation A. Lindh (Alexandrie) : 5 millions € + projets dans l'audiovisuel et le cinéma + conservation et valorisation du patrimoine
<u>Les incontournables</u> : - Festival culturel européen : promouvoir la culture des pays de l'UE en Algérie (musique, théâtre, expositions dans plusieurs villes) - Festival international du film de la jeunesse	<u>Les incontournables</u> : - Les semaines du film européen - Festival de jazz au Chellah (ex-Jazz aux Oudayas) (Rabat) - Festival Gnaouas et musiques du monde (Essaouira)	<u>Les incontournables</u> : Pas d'informations	<u>Montant maxi</u> : 31,71 millions € pour la formation au métier de conservateur.

Israël	Territoires palestiniens	Liban	Jordanie
<u>Accord d'association</u> : 1 ^{er} juin 2000	<u>Accord d'association intérimaire</u> : Septembre 1997	<u>Accord d'association</u> : Avril 2006	<u>Accord d'association</u> : 1 ^{er} mai 2002
<p><u>Contenu</u> : Encourager la participation d'Israël aux programmes régionaux de coopération culturelle, favoriser les échanges de vues sur les politiques relatives à la culture, à l'audiovisuel et aux questions de réglementation, encourager une coopération plus étroite sur le dialogue interconfessionnel, la liberté de culte (y compris la pratique religieuse) et la tolérance religieuse, notamment dans le système éducatif, faciliter la coopération concernant le patrimoine culturel et linguistique, encourager les échanges culturels, instaurer un dialogue sur la diversité culturelle, y compris dans le cadre des négociations de l'UNESCO.</p> <p>Concernant les <i>projets locaux</i>, les priorités sont : la construction de ponts culturels entre l'UE et Israël, participation à des événements culturels dans les pays membres, nourrir une culture de la paix en encourageant la coopération culturelle entre les Juifs et les Arabes.</p>	<p><u>Contenu</u> : L'Union européenne soutient un certain nombre de projets dans divers domaines de la danse au théâtre de rue, ateliers de mosaïque, festivals de films pour enfants avec des engagements qui avoisinent les 500 000 euros par an.</p> <p><u>Domaines prioritaires</u> : programmes de préservation et de réhabilitation de l'héritage architectural, dialogue interculturel à travers différentes formes d'expression artistique.</p>	<p><u>Contenu</u> : Renforcer la participation aux programmes régionaux, échanger des vues sur la convention de l'UNESCO, intensifier le dialogue entre les cultures, encourager le dialogue et les échanges d'informations sur des questions culturelles, entre autres au niveau local.</p> <p><u>Domaines prioritaires</u> : en 2006, financement de projets en direction d'enfants ou adolescents affectés par le conflit.</p>	<p><u>Contenu</u> : Accroissement de la participation de la Jordanie aux programmes de coopération culturelle de l'Union et élaboration d'un système de régulation transparent, efficace et prévisible comprenant notamment la création d'une autorité de régulation indépendante dans le secteur audiovisuel.</p> <p><u>Participation aux programmes régionaux</u> : EUROMED Heritage (2000-2007) : 4,1 millions € EUROMED Youth III (2007-2008) : 0,4 millions €</p>
Participation à des programmes régionaux majoritairement	<u>Montant maxi</u> : 0,5 million €/an	<u>Montant maxi</u> : 0,022 millions € / projet	
<u>Les incontournables</u> : Festival Cinéma Europa et DanceEuropa	<u>Les incontournables</u> : Festival international de musique et de danse Festival de danse contemporaine Création d'un institut de préservation de l'héritage architectural dans l'Est de Jérusalem	<u>Les incontournables</u> : Pas d'informations	<u>Les incontournables</u> : Pas d'informations

Syrie	Turquie
-------	---------

<p><u>Accord d'association</u> : en cours de ratification</p>	<p><u>Accord d'association</u> : 31 décembre 1995 – phase finale de l'union douanière</p>
<p><u>Contenu</u> : Pas d'informations Mais, Damas est la capitale culturelle arabe pour 2008.</p> <p>Projets bilatéraux à travers des associations locales mais surtout internationales</p>	<p><u>Contenu</u> : Participation à la politique culturelle de l'Europe avec l'année du dialogue interculturel ; une des figures marquantes de cette année sera le pianiste turc Fazil Say. La Turquie a signé un accord pour faire partie du nouveau programme culturel de l'Europe pour la période 2007-2013 et un budget de 400 millions €. Par ailleurs, elle a candidaté pour être une des capitales européennes en 2010. Elle a signé la convention de l'UNESCO. Dans ce contexte, divers projets seront soutenus dans l'héritage culturel, les infrastructures culturelles et artistiques, la transformation urbaine, le multiculturalisme.</p> <p>Entre 2002 et 2006, des initiatives locales ont été financées par « European Horizons and Mosaic Programmes » et en 2007, deux nouveaux projets ont été lancés dans le cadre du programme de dialogue de la société civile : Culture in action (1,45 million €). Ce projet lie les activités entre l'UE et la Turquie et les activités information/média dans le but de sensibiliser le public aux différents aspects de l'art et de la culture européenne (expositions, vidéos, festival, documentaires, cirque, concerts, etc.) et Cultural bridges Programme (6 millions € pour 2008-2010). Il permet les échanges d'expériences, les contacts entre les instituts culturels européens et turcs dans tous les champs artistiques.</p>
<p><u>Les incontournables</u> : Pas d'informations</p>	<p><u>Les incontournables</u> : Pas d'informations</p>

II – Un renouveau nécessaire des modes de coopération culturelle : du global au décentralisé

2.1 – Un bilan mitigé de la politique européenne globale en méditerranée

Après plus de dix ans d'expérimentation du processus de Barcelone et peu de temps après l'entrée en vigueur de la PEV, il est permis de dresser un bilan de l'efficacité du partenariat euro-méditerranéen. Celui-ci est assez mitigé. Dans son ensemble comme dans sa dimension culturelle, la mise en œuvre du programme global de coopération souffre de nombreux dysfonctionnements, qui en limitent fortement les effets. Ce constat rend d'autant plus prégnant le besoin d'évaluation et de pilotage stratégique des actions.

2.1.1 – Les limites de la coopération euro-méditerranéenne

« Sans doute le discours de Barcelone était-il trop ambitieux pour une politique extérieure européenne encore balbutiante »¹⁷. Ceci est d'autant plus vrai que la politique méditerranéenne de l'Europe est à l'initiative de certains Etats méridionaux et par conséquent, le terme de « politique globale » est trompeur.

L'aide de l'Union européenne est éclatée, répond à des considérations diverses voire contradictoires, dominée par l'aide bilatérale des pays membres. Cette situation renforce la divergence d'appréciation et la superposition des organismes de coopération.

Le partenariat euro-méditerranéen s'est essentiellement appuyé sur la logique économique d'ensemble, elle-même centrée sur le démantèlement tarifaire industriel.

Les fonds engagés ont été difficilement octroyés : procédures d'octroi complexes (40 visas nécessaires avant l'arrêt d'un projet par les Commissaires) et États bénéficiaires inaptes à absorber et/ou utiliser à bon escient les crédits alloués. En conséquence, la Commission n'a pas versé les sommes promises (28,6% sur la période 1995-1999, 45,19% sur la période 1995-2003)

Les éléments sociétaux ont été ou très peu financés ou centrés sur des éléments importants mais très généraux sans véritable évolution des institutions concernées.

2.1.2 – Les spécificités de la coopération culturelle en Méditerranée

La Commission européenne organise et finance des actions qui ont comme vocation première de lier les pays, voire les continents, les femmes et les hommes à travers le prisme universel de la musique, de l'art, du cinéma, de tous ces moyens d'expression qui sont le reflet d'une identité mais tout en étant compréhensible et partageable par tous. L'Union européenne souhaite, par le biais de toutes les initiatives culturelles qu'elle soutient, et avec l'aide de tous ses partenaires dans la région, apporter une contribution efficace au dialogue entre tous les acteurs de la Méditerranée, afin d'y pérenniser la compréhension mutuelle et avec elle la paix, la prospérité et la stabilité.

Si les objectifs de la coopération culturelle en Méditerranée apparaissent ambitieux, s'inscrivant dans une démarche globale de développement de la région, la mise en œuvre de ces actions soulève de nombreuses interrogations quant à leur efficacité.

¹⁷ E. Sanchez Monjo.

Un premier constat réside dans le fait que les programmes régionaux mis en œuvre apparaissent plus conséquents que les actions bilatérales, mais surtout plus visibles, contribuant à la renommée de l'Union Européenne. Ainsi les programmes EUROMED, qui devaient être provisoires, ont finalement été reconduits grâce à leur succès des deux côtés de la Méditerranée. A terme, ils seront regroupés sous deux thématiques : « Investir dans les ressources humaines » et « Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement ». Les actions bilatérales, en revanche, restent disparates, ponctuelles (seulement quelques manifestations sont reconduites d'une année sur l'autre sur une moyenne-longue période), ce qui peut limiter leur appropriation locale et leur efficacité en termes de développement.

Deuxièmement, en détaillant les actions engagées et les financements accordés dans le cadre de ces programmes, le bilan de la coopération culturelle européenne en méditerranée demeure très mitigé. L'éducation, la formation et le dialogue interculturel sont les trois axes transversaux de l'ensemble des programmes régionaux, le dialogue interculturel étant inscrit de façon explicite dans le troisième pilier de MEDA. Par ailleurs, les actions d'éducation et de formation sont des priorités facilement identifiables et ne peuvent exister sans des investissements importants. Or, ne représentant qu'une faible part du financement de MEDA I et II, « le troisième volet » sur la coopération sociale, culturelle et humaine, apparaît comme le parent pauvre de la mise en œuvre du processus de Barcelone. La culture reste marginalisée au profit des préoccupations économiques et sécuritaires.

En outre, si les moyens financiers de la coopération culturelle demeurent assez limités, la mobilisation des fonds de MEDA n'est ni rapide ni facile. Des lourdeurs bureaucratiques et de très grands retards d'engagement ont été observés. C'est pourquoi la plupart des projets culturels de MEDA I (adoptés en 1996) n'ont effectivement démarré que dans les années 1998, 2000. De même nombre de projets de MEDA II devaient être aboutis en 2006 et demeurent encore inachevés.

Au delà de ces constats relatifs à la mise en œuvre financière et budgétaire, d'autres éléments viennent limiter les impacts positifs des actions engagées en termes de développement culturel de la région. En effet, bien que la prise en compte de la dimension culturelle dans un processus de coopération institué, constitue un véritable bouleversement, puisque jusque là, elle demeurait l'apanage des Etats nations, l'observation de la zone méditerranéenne dans sa globalité nous force à constater le grand déséquilibre qui demeure dans les échanges culturels entre le Nord et le Sud. La pénétration des produits culturels est en effet bien plus intense dans le sens Nord-Sud¹⁸. Le rayonnement de la culture des territoires apparaît pourtant comme un des critères fondamentaux de leur attractivité, déterminant notamment la destination des investissements étrangers. Il apparaît donc que c'est en valorisant les cultures des pays du Sud, ainsi qu'en encourageant leur diffusion vers le Nord, que l'on contribuera au rééquilibrage de la zone.

Il y a un point sur lequel on insiste rarement lorsqu'il s'agit de coopération culturelle en Méditerranée : c'est aussi une manière de mettre sous le projecteur la créativité des peuples du Sud. Cela a une importance décisive, non seulement pour démontrer la vitalité de ces

¹⁸ 85% des traductions publiées en Europe ont l'anglais, le français et l'allemand comme langues originales. En d'autres mots certaines langues du bassin méditerranéen, comme l'espagnol, l'italien, le grec, l'arabe, le turc, l'hébreu ou le catalan sont réduites à la portion congrue puisqu'elles se partagent les 15% restant. Pour le Sud et l'Ouest de la Méditerranée les statistiques présentent certes des lacunes, mais le phénomène est en règle générale le même: les traductions sont faites principalement à partir de l'anglais et du français. Par exemple, sur 530 titres publiés en France à propos du monde arabe, 500 étaient écrits directement en français ou dans une autre langue européenne: c'est le Nord qui produit sa propre représentation du monde arabe. Données : Forum Civil Euromed.

productions, mais aussi parce que les artistes du Sud ont d'énormes difficultés à exister dans leur pays d'origine, notamment parce que la demande pour ces biens a du mal à se concrétiser dans le contexte de marchandisation accélérée.

Notons aussi que la coopération culturelle s'inscrit dans une relation plus ou moins étroite avec les mouvements migratoires : par exemple, les cinématographies des pays du sud de la Méditerranée ont un succès souvent en relation avec les populations originaires de ces pays, le cinéma turc a une audience importante en Allemagne, et le cinéma maghrébin existe tout de même un peu en France. En ce sens c'est un facteur d'intégration sociale.

2.1.3 – Vers le développement d'outils d'évaluation et de pilotage stratégique de la coopération culturelle euro-méditerranéenne

L'absence de processus d'évaluation « ex-ante », « chemin faisant » ou « ex-post » des programmes de coopération culturelle engagés par l'Union Européenne constitue enfin, une limite évidente au bon pilotage des actions et à leur efficacité.

Cette lacune dans la mise en œuvre des programmes de coopération culturelle est d'autant plus surprenante, que l'évaluation est affichée comme une nécessité par la Commission Européenne et ce, depuis longtemps. Dès 1960, les politiques de recherche scientifique et technologique qu'elle finance, doivent faire l'objet d'une évaluation systématique. En 1983, une unité spécialisée d'évaluation est même créée à la Direction chargée de la recherche. En outre, la Commission Européenne rend obligatoire l'évaluation des actions cofinancées dans le cadre des Fonds structurels (FSE).¹⁹ Instaurée lors de la première génération des FSE (1988-1993), cette obligation a été modifiée à plusieurs reprises (1988, 1993, puis en 1999), dans le but d'améliorer les pratiques et l'utilité des évaluations engagées. La réglementation se voit encore approfondie dans le cadre de la troisième génération des FSE (2000-2006). « *Les actions communautaires feront désormais l'objet d'une évaluation ex-ante par l'Etat membre lui-même, d'une évaluation à mi-parcours par les gestionnaires du programme et d'une évaluation ex-post à l'initiative de la Commission, destinées à apprécier leurs effets par rapport aux objectifs (objectifs propres et objectifs de cohésion) et à analyser leurs incidences sur des problèmes structurels spécifiques* »²⁰ Depuis le début des années 2000, la Commission européenne a donc considérablement renforcé le statut de l'évaluation, plaçant cette démarche au centre de la réorientation de ses méthodes de gestion, dans le sens d'une gestion par activité²¹.

Dans le même temps, le Conseil de l'Europe est à l'origine de différents travaux ayant eu un effet entraînant sur le développement des pratiques d'évaluation dans le champ culturel²². Le *Programme européen d'évaluation des politiques culturelles nationales*²³ notamment, fruit du

¹⁹ COMMISSION EUROPEENNE, (1999), *Evaluer les programmes socio-économiques. Volume 1. Conception et conduite d'une évaluation*, Office des publications officielles des communautés européennes, collection Means.

²⁰ COMMISSION EUROPEENNE, (1999), *Evaluer les programmes socio-économiques. Volume 1. Conception et conduite d'une évaluation*, p. 37, Office des publications officielles des communautés européennes, collection Means.

²¹ LEFEBVRE L., YONG I., (2006), « L'évaluation des programmes d'aide au développement conduits par la Commission européenne. Les grandes synthèses thématiques et par pays », p. 94, in *Télescope, Revue d'analyse comparée en administration publique*, vol. 13 n°1, pp. 87-103, Observatoire de l'administration publique, ENAP du Québec.

²² Cf. D'ANGELO M., VESPERINI P., (1999), *Politiques culturelles en Europe : Méthode et pratique de l'évaluation*, Série Formation, Editions du Conseil de l'Europe.

²³ Cf. Compendium of Cultural Policies and Trends in Europe : Informations sur les politiques culturelles et les principales tendances dans 39 pays européens. Comparaisons en matière de dépenses culturelles publiques, de

séminaire organisé à Stockholm en 1985 à la demande de la délégation suédoise au Conseil de la Coopération Culturelle (CDCC), visait la construction d'indicateurs « *dans l'optique de pouvoir, dans un second temps, comparer ou tout du moins mettre en parallèle, des politiques culturelles* »²⁴.

Pour autant, malgré la reconnaissance officielle de l'importance de cette pratique, les programmes de coopération culturelle mis en œuvre dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen se voient rarement évalués. Ce constat n'est en rien anodin. L'enjeu évident que représente la coopération culturelle en termes de développement durable de la zone méditerranéenne, rend d'autant plus prégnant le besoin d'outils de pilotage et d'ajustement des actions, en vue d'en garantir l'efficacité. Dans un tel contexte, l'évaluation s'impose. Poursuivant trois finalités majeures que sont la finalité cognitive, décisionnelle et d'apprentissage organisationnel, elle contribue en effet, à améliorer la connaissance et la compréhension de l'action mise en œuvre, pour les acteurs eux-mêmes et ainsi, la pertinence stratégique, la cohérence structurelle et par voie de conséquence, les résultats du programme évalué²⁵.

Ainsi, sur la base de différents travaux récents, relatifs à l'évaluation de l'action publique et à ses méthodes²⁶, il est possible de proposer une grille synthétique à partir de laquelle on peut bâtir des indicateurs de suivi des programmes mis en œuvre.

Du fait des missions économiques, sociales et citoyennes très larges assignées à la coopération culturelle en Méditerranée, et compte tenu de ses spécificités de mise en œuvre, cette grille se réfère au concept de performance²⁷ appliquée au champ de l'action publique. En cela, les critères d'évaluation retenus sont plus larges que le simple concept d'efficacité entendu au sens économique du terme. La performance est ainsi appréhendée dans une dimension durable et apparaît comme la synthèse de la performance économique à long terme, du respect des hommes et des ressources naturelles et d'une utilité sociale indiscutable²⁸.

**Tableau n°4 : Grille synthétique d'évaluation :
La performance durable des programmes de coopération culturelle**

<i>Questionnement évaluatif</i>	<i>Critères d'évaluation</i>
Pertinence	Adéquation des objectifs du programme mis en œuvre avec les objectifs généraux de la de coopération culturelle euro-

mécénat, de marché du livre, de bibliothèques... <http://www.culturalpolicies.net/>

²⁴ D'ANGELO M., VESPERINI P. (1999), *Politiques culturelles en Europe : Méthode et pratique de l'évaluation*, p.39, Série Formation, Editions du Conseil de l'Europe.

²⁵ SOLDO E. (2007). « L'évaluation stratégique des politiques culturelles : une approche par les finances et par les pratiques », Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Novembre, Institut de Management Public, Université Paul Cézanne, Aix-en-Provence.

²⁶ Cf. notamment : C.N.E. (2003), *Une évaluation à l'épreuve de son utilité sociale*, Rapport d'activité 2000-2002, C.N.E., Paris. / D'ANGELO M., VESPERINI P. (1999), *Politiques culturelles en Europe : Méthode et pratique de l'évaluation*, Série Formation, Editions du Conseil de l'Europe. / BENHAYOUN G. et LAZZERI Y. (1998), *L'évaluation des politiques de l'emploi*, p.28, coll. Que Sais-Je ?, Presses Universitaires de France, Paris.

²⁷ BOUCKAERT G. (2005), « Un nouvel examen de la mesure de la performance dans le secteur public », *Télescope*, Revue d'analyse comparée en administration publique, vol. 12 n°3, p.12-25, Observatoire de l'administration publique, E.N.A.P. du Québec, 130 p.

²⁸ SOLDO E. (2007). « L'évaluation stratégique des politiques culturelles : une approche par les finances et par les pratiques », Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Novembre, Institut de Management Public, Université Paul Cézanne, Aix-en-Provence.

	<p>méditerranéenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conserver, diffuser et promouvoir le patrimoine culturel local, - encourager l'émergence de marchés locaux de biens et de services culturels des pays partenaires, - soutenir les activités économiques dans le domaine culturel, - faire de la culture locale une partie intégrante de toutes les activités de coopération (appropriation locale), - utiliser le dialogue culturel pour améliorer la compréhension mutuelle et limiter voire résoudre les conflits
Cohérence	Adéquations des modalités de mise en œuvre (moyens financiers, matériels et humains) avec les objectifs mais également les autres programmes menés sur le territoire dans le champ de la coopération.
Valeur Ajoutée	<p>Impacts souhaités ou non, induits par la façon dont a été mise en œuvre le programme sur le terrain (outcomes).</p> <p>La valeur ajoutée induite par le programme de coopération culturelle est à envisager en trois dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effets économiques et sociaux directs et indirects - qualité et pérennité des résultats obtenus - impact et modification durable de la gouvernance publique

La réflexion menée ici se focalise sur la question de l'efficacité, entendue au sens large, en d'autres termes sur la valeur ajoutée induite par les programmes de coopération culturelle. La grille synthétique d'évaluation proposée ci-dessus peut dès lors être déclinée en indicateurs. Il est à noter que les indicateurs proposés ne prétendent pas à l'exhaustivité, mais constituent une première piste de réflexion pour engager un travail d'évaluation plus que nécessaire.

Tableau n°5 : Valeur Ajoutée des programmes de coopération culturelle euro-méditerranéenne : proposition d'indicateurs

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs</i>
effets économiques et sociaux directs et indirects	<p>Retombées économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'activité (entreprises / chiffre d'affaire / emploi...) - Echanges de biens et services culturels (exportations / importations...) <p>Retombées sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Public / bénéficiaires concernés par la réalisation du programme (effectif / profil sociologique...) <p>Retombées attractivité locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion médiatique (presse locale, nationale, internationale) - Visibilité et rayonnement liés au programme mis en œuvre (attractivité touristique...)
qualité et pérennité des résultats obtenus	<p>Qualité de la réalisation du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des objectifs, des engagements (qualité de l'offre, type d'actions mise en œuvre, délais...) - Satisfaction du public / des bénéficiaires concernés - Simplicité, clarté et transparence des procédures de mise en œuvre - Existence d'une procédure d'évaluation, de contrôle de l'action ? <p>Pérennité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconduction possible du programme ?
impact et modification durable de la gouvernance publique	<p>Appropriation par les parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des partenaires dans la mise en œuvre du programme (nombre de partenaires, diversité des partenaires, origines, statuts juridico-institutionnels...) - Effet d'apprentissage / transfert de connaissances du Nord au Sud. <p>Modification durable de la gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification tangible et durable des échanges commerciaux entre localités (amélioration du taux de pénétration des produits culturels Sud-Nord ou Sud-Sud...) - Modification des rapports diplomatiques et politiques entre localités (engagements de nouveaux partenariats culturels ou autres...)

Sur la base de la grille synthétique d'évaluation des programmes de coopération culturelle proposée ici et, compte tenu du bilan de la mise en œuvre des programmes MEDA I et II dans ce champ, l'approche globale de la coopération culturelle euro-méditerranéenne offre des résultats très mitigés.

Il apparaît en revanche, que les programmes mis en œuvres dans un cadre de coopération décentralisée donnent des résultats plus convaincants. En effet, bien que la coopération décentralisée n'ait été promue de façon effective que sur une brève période dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (coopération décentralisée entre les autorités locales dans le

cadre de plusieurs programmes : entre les villes avec MED-URBS, entre les universités avec MED-CAMPUS, entre les médias avec MED-MEDIA, entre les PME avec MED-Invest, avec MED-Migrations)²⁹, ils ont toutefois permis la création de plus de 470 réseaux, regroupant environ 2000 partenaires de la société civile. Depuis lors, la PEV récemment entrée en vigueur, a réaffirmé l'intérêt de ce type de coopération et souhaite la relancer.

2.2 - Coopération décentralisée et projets culturels

Dans le champ culturel, la coopération décentralisée représente une piste sérieuse en vue de relancer le processus de partenariat euro-méditerranéen. Fonctionnant sur la base du management par projet, la coopération décentralisée présente de nombreux avantages au regard de l'approche globale et semble conduire à des actions mieux ciblées et plus efficaces à long terme. Les quelques initiatives de coopération décentralisée recensées ici semblent clairement conforter cette affirmation.

2.2.1 – La coopération décentralisée une nouvelle approche de la coopération

La participation grandissante des régions, des départements et des pouvoirs locaux, en général, à la coopération internationale a eu et continue d'avoir une importance notable, surtout, dans la région euro-méditerranéenne³⁰. Ces dix dernières années, cet essor a été en grande partie renforcé par la participation de plusieurs collectivités territoriales aux programmes de l'UE, relatifs à la coopération territoriale et transfrontalière.

Le nouvel instrument de politique européenne, la PEV, réaffirme aujourd'hui l'intérêt de la coopération décentralisée et articule son action autour de projets de coopération transfrontalière et régionale qui associent des Etats membres de l'UE à des pays partenaires à travers quatre objectifs :

- Promotion du développement durable dans les régions situées dans les frontières communes,
- Actions communes dans les domaines de l'environnement, de la santé publique, de la prévention et de lutte contre le crime organisé,
- Garantie de la sûreté et de l'efficacité des frontières communes grâce à des actions conjointes,
- Promotion des actions transfrontalières « intercommunautaires » au niveau local.

La coopération décentralisée recouvre des actions et initiatives qui visent à promouvoir:

- un développement plus participatif, répondant aux besoins et aux initiatives des populations des pays en développement;
- une contribution à la diversification et au renforcement des sociétés civiles et à la démocratisation dans ces pays.

Dans ce contexte, la Commission Européenne définit la Coopération Publique décentralisée pour le Développement (C.P.D.) comme une *nouvelle approche de la coopération, cherchant à établir des relations directes entre les organes de représentation locale et à stimuler leur capacité à mettre en œuvre des initiatives de développement, avec la participation directe de la population concernée, en prenant en compte leurs intérêts et leurs points de vue sur le*

²⁹ Les programmes de coopération décentralisée, lancés en 1992 ont été suspendus en 1996, repensés pour être à nouveau utilisés de 1997 à 2000. Depuis, ils ont été abandonnés.

³⁰ BEN GHARBIA M (2005), « Coopération décentralisée – Partenariat euro-méditerranéen », communication IIème sommet mondial des Cités et Autorités locales pour la société de l'Information, Cities & Regions World, Bilbao.

développement. Malgré les grandes différences subsistant entre les pays, l'orientation générale de l'UE est claire : les villes, les départements et les régions sont appelés à participer davantage aux actions de coopération internationale dans tous ces domaines.

La C.P.D. encouragée par l'UE repose donc sur des appels à projet lancés annuellement ou pluri-annuellement selon les domaines concernés. Les collectivités de tous pays membres de l'UE ou PTM, peuvent alors répondre à ces appels en proposant des programmes de coopération concrets, fondés sur des partenariats impliquant l'action de plusieurs collectivités. « La coopération Décentralisée est le fait d'une ou plusieurs collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs groupements) et une ou plusieurs autorités locales étrangères qui se lient, sous forme conventionnelle, dans un intérêt commun »³¹. Quant aux méthodes de coopération, elles sont très variées ; les jumelages et les accords de coopération avec des organismes homologues étrangers demeurent un objectif fondamental même si la C.P.D. ne cesse d'évoluer vers des modalités de plus grande envergure (INTERREG – MEDURBS – URBAL – ASIAURBS).

Progresser dans le sens d'une multiplication des partenariats dans le cadre de l'action extérieure de l'UE, en intégrant les principes de subsidiarité et de proximité, apparaît comme une exigence. Cette démarche permet de tirer partie de la valeur ajoutée générée par les pouvoirs locaux et régionaux, en vue d'atteindre les objectifs fixés par les accords internationaux.

2.2.2. De l'intérêt d'un management par projet en méditerranée

L'essor de la C.P.D. traduit l'engouement de l'UE et plus généralement des partenaires nationaux du programme euro-méditerranéen, pour le management par projets. Gérer les actions de coopération sur la base d'un projet, « ensemble finalisé d'activités et d'actions entreprises dans le but de répondre à un besoin défini, dans des délais fixés et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée »³², présente en effet plusieurs avantages.

Tout d'abord, la C.P.D. implique la définition d'objectifs communs entre autorités locales et favorise ainsi le rapprochement des représentations politiques et sociales entre peuples et les relations d'égal à égal. Elle permet dès lors de mener des projets fondés sur des problématiques communes aux différentes parties, gages de la pertinence du projet et d'une réelle dynamique d'échange d'expériences. « La coopération décentralisée ne cherche pas à soutenir une multitude de projets isolés mais à promouvoir des processus de dialogue et de mise en cohérence des initiatives de différents acteurs dans le cadre de l'approche programmatique et en articulant les interventions à différents niveaux (local, régional, national) »³³.

Par ailleurs, elle encourage la mutualisation des moyens et des compétences tout en garantissant la souplesse et la flexibilité de la mise en œuvre des actions et par la même, une gestion des programmes plus efficiente. La proximité des acteurs et des institutions au niveau local et le degré d'implication des parties prenantes secondaires, notamment de la société civile, rendent les actions de coopération d'autant plus efficaces à long terme. En favorisant les effets d'apprentissage et les transferts de connaissance, la C.P.D. établit en effet des liens

³¹ Définition de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée Française, reprise par le Conseil Général des Bouches du Rhône (CG 13).

³² MADERS H-P. (2003), *Manager une équipe projet*, troisième édition, Eyrolles, Paris.

³³ COMMISSION EUROPEENNE, (1999) *Note d'orientation sur la coopération décentralisée*, 23 décembre.

de coopération pérenne, à partir d'initiatives propres aux pouvoirs locaux, ce qui permet d'assurer des effets durables.

C'est ainsi que l'un des grands axes de coopération culturelle renforcés dans le cadre de la PEV est celui des échanges interpersonnels (échanges éducatifs, culturels), des échanges de jeunes et chercheurs, de représentants de la société civile et de l'amélioration de leurs participations dans la PEV, échanges entre autorités locales et régionales, visibilité et actions d'information (création d'un « guichet unique sur Internet » comportant des liens vers les sites Internet des États membres pour faciliter l'accès aux informations sur les programmes d'échanges).

Dans ce contexte, la C.P.D. constitue un facteur de développement local durable et un élément de stratégie politique pour les autorités territoriales, dans la mesure où elle permet le renforcement de leurs compétences et de leur identité à travers l'ouverture sur l'extérieur ainsi que la confrontation des expériences. Son intégration aux programmes de coopération euro-méditerranéenne permet aux collectivités locales des pays donateurs de jouer un nouveau rôle, celui de partenaires et d'acteurs dans le cadre de l'impulsion des politiques et des stratégies de leurs pays, à la coopération internationale pour le développement.

Les exemples de réussite de ce programme sont nombreux. Ainsi, dans le cadre d'une nouvelle approche de la CPD dans la perspective de la nouvelle politique européenne de voisinage en Méditerranée, un appui spécifique est donné à l'établissement d'une coopération entre municipalités et autorités locales.

2.2.3. La coopération décentralisée : quelques exemples de réussites passées ou à venir...

Sans proposer une évaluation des programmes mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée, du fait notamment du faible recul temporel dont on dispose pour analyser leurs effets, il est toutefois possible d'évoquer ici quelques initiatives intéressantes en la matière. Bien que ces actions soient a priori des réussites en matière de coopération, il n'en demeure pas moins qu'elles mériteraient d'être réellement évaluées, à l'aune des critères préétablis et sur la base d'une enquête de terrain, afin d'approcher la valeur ajoutée qu'elles ont générée.

❖ Les Forums civils euro-méditerranéens : la participation de la société civile à la construction du partenariat

Dans le cadre de la coopération décentralisée, et suite à la Conférence de Barcelone, le Forum Civil Euromed (FCE) a vu le jour avec l'espoir de devenir une agora de dialogue pour la société civile³⁴. Initiative non institutionnelle, organisée par la Généralité de Catalogne via l'Institut Catalan de la Méditerranée d'Etudes et de Coopération (ICM) et bénéficiant de l'importante coopération du Comité Economique et Social de l'UE, du ministère espagnol des affaires étrangères et du réseau des Centres d'Etudes Méditerranéennes de l'UNESCO, le Forum Civil Euromed œuvre pour favoriser le débat entre organisations de la société civile du bassin méditerranéen.

La Plate-forme du forum est composée de réseaux régionaux, sous-régionaux et locaux qui agissent sur le terrain de la défense des droits de l'homme, de la démocratie, la paix et la prévention des conflits des migrants, la sauvegarde de l'environnement, l'égalité entre

³⁴ MEYER B., (1998) « Promotion du dialogue culturel dans le bassin méditerranéen: Forum Civil Euromed », in *D+C Développement et Coopération*, no. 3, pp. 8-11.

hommes et femmes, le développement durable, la promotion des droits économiques et sociaux, le dialogue culturel...

Son action vise à :

- promouvoir le rôle et la place de la société civile dans tous les échanges et les partenariats euro-méditerranéens,
- créer les conditions d'un dialogue respectueux de l'indépendance, de l'autonomie et de la place de chacun entre pouvoirs publics et acteurs de la société civile,
- organiser les foras civils : préparation à travers les consultations locales, le déroulement du forum civil et le suivi des recommandations.

Les foras sont organisés aux alentours des Conférences euro-méditerranéennes des ministres des affaires étrangères. Ils permettent aux acteurs de la société civile de se rencontrer et de formuler des recommandations relatives au partenariat dans le bassin méditerranéen. Ils concourent ainsi à bâtir un scénario de coopération complémentaire aux circuits politiques.

Dans le contexte du dixième anniversaire du processus de Barcelone, le Forum Civil Euromed qui s'est tenu au Luxembourg du 1^{er} au 3 avril 2005 a réuni 350 représentants de la société civile issus de 42 pays, ce qui traduit son succès, notamment auprès des PSEM. La réunion des ministres des Affaires Etrangères a notamment entériné ce succès et l'intérêt du Forum en votant la mise en place d'un mécanisme de concertation permanent entre les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics dans le partenariat euro-méditerranéen.

❖ **La Fondation Anna Lindh : gouvernance en réseau pour le dialogue entre les cultures.**

La Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh est une organisation intergouvernementale, financée par les Etats membres du partenariat euro-méditerranéen et par la Commission Européenne. Etablie en 2004 par les ministres des Affaires Etrangères de la conférence euro-méditerranéenne, elle a son siège à la Bibliothèque d'Alexandrie. Son but est de « promouvoir le dialogue entre les cultures et contribuer à la visibilité du processus de Barcelone par des échanges intellectuels, culturels et de la société civile »³⁵.

Conçue avec la fonction spécifique d'agir comme un réseau de réseaux nationaux, la Fondation rassemble aujourd'hui plus de 1500 organisations membres de l'ensemble des domaines de la société civile, toutes dédiées à la promotion du dialogue. Aujourd'hui, parmi ses nombreuses activités, elle contribue au financement de programmes concrets de coopération, comme en témoigne le programme de micro-subventions ouvert en décembre 2007, dans le but de soutenir des projets initiés par des groupes de la société civile sous la bannière de la campagne « 1001 actions pour le dialogue ».

Encadré n°3 : La Fondation Euro-Méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures

Elle émane des gouvernements des pays du partenariat euro-méditerranéen mais également responsable devant ces derniers, et agissant comme un réseau rassemblant des organisations de la société civile. Sa mission est de rapprocher les individus et les organisations des deux côtés de la méditerranée grâce à des actions soutenues de dialogue. Elle couvre les domaines suivants : culture, éducation, environnement/développement durable, droits de l'homme et démocratie, média et nouvelles technologies, mobilité, religion, recherche/science, développement social et économique, projets pour les femmes et les jeunes.

Par exemple, durant le mois de juillet 2008, la Fondation Anna Lindh a soutenu des projets, organisés par des ONG locales en Egypte, Maroc, et au Liban dans le cadre de la campagne "1001 Actions pour le Dialogue" lancée en 2008 par la Fondation :

En **Egypte** et durant tout le mois de juillet, l'ONG égyptienne "OFOK AlTanmia" a organisé des journées culturelles internationales visant à approfondir la connaissance des valeurs de la diversité culturelle et à apprendre à vivre ensemble. OFOK continue à promouvoir une meilleure connaissance de la relation essentielle entre la culture et le développement, ainsi que le rôle important des technologies de l'information et de la communication dans cette relation.

Au **Liban**, l'association "Offre Joie" a organisé du 15 au 26 juillet une activité pour les enfants libanais. Le projet intitulé "Enfants de tout le Liban" consiste en un nombre d'excursions éducatives dans différentes régions du Liban, durant lesquelles les enfants vont acquérir des informations sur leur pays.

Du 11 au 25 juillet, l'association **marocaine** "Association des jeunes méditerranéens pour le développement au Rif" a réuni 50 jeunes participants dans le cadre de son activité intitulée "Rencontre euro-berbéro méditerranéenne des Jeunes". Le groupe s'est rencontré autour d'une table ronde où ils ont échangé des informations sur leur propre patrimoine culturel, arts, traditions et coutumes. D'autres activités ont été organisées dans les montagnes du Rif, en coordination avec des tribus locales, afin de restaurer des écoles dans le village.

Ces projets sont parmi 796 autres projets organisés en 2008 au pourtour euroméditerranéen, dans le cadre de la campagne "1001 Actions pour le Dialogue", afin de célébrer l'année 2008, année européenne pour le dialogue interculturel.

³⁵ Article II, Statuts de la Fondation Euro-Méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, approuvé le 30 novembre 2004 par les ministres des Affaires Etrangères des pays membres du partenariat euro-méditerranéen (Barcelone VI, La Haye).

La Fondation délivre une fois par an le Prix Euro-Med pour le Dialogue entre les Cultures qui récompense les réalisations de personnes individuelles ou d'organismes travaillant pour la promotion du dialogue interculturel. Chaque année, le Prix aborde un thème précis. En 2008, ce dernier est le *Dialogue au travers des Arts*.

Dans la même veine, elle décerne le Prix Euro-Med du Journalisme pour le Dialogue entre les Cultures : Tout journaliste originaire de l'un des 37 pays euro-méditerranéens peut participer. Le Prix peut inciter les journalistes européens et méditerranéens à porter un regard nouveau sur la richesse de la culture et de l'histoire partagées dans cette région, et de son potentiel à façonner un avenir commun. Dans le champ de la culture, elle a co-organisé en 2006 et 2007 et finance la manifestation marseillaise, *Babel Med Music*. Elle subventionne également *ZaLab TV* qui est un réseau d'ateliers vidéo participatifs. Il produit des documentaires courts et diffuse des films sur la vie quotidienne de différentes communautés du Nord et du Sud de la Méditerranée. Toutes les productions ZaLab TV sont réalisées à travers les ateliers vidéo conduits par de jeunes équipes internationales et qui s'adressent aux jeunes qui ont difficilement accès aux médias numériques.

Lancé en 2006, le *Programme de Littérature pour Enfants* de la Fondation entend promouvoir la lecture et le littérature chez les enfants dans cinq pays arabes: Egypte, Jordanie, Liban, Palestine et Syrie. Le programme est clairement centré sur le développement de la qualité des ouvrages et la distribution de ces derniers. Il entend également susciter le plaisir de lire, en intégrant cette notion aux programmes scolaires, afin d'améliorer le développement intellectuel, spirituel, moral et émotionnel de l'enfant. Le programme régional est financé par l'Agence SIDA (Swedish International Development Cooperation Agency) et coordonné par la Fondation Anna Lindh.

❖ **Les ateliers de l'Euroméditerranée : projets de coopération artistiques dans le cadre de Marseille Capitale de la culture 2013.**

Le dernier exemple de coopération décentralisée évoqué ici est en devenir. Il s'agit en effet des « ateliers de l'euroméditerranée », mis en œuvre dans le cadre du projet relatif à l'obtention par Marseille du label Capitale Européenne de la Culture.

Bien que non encore aboutis, ces projets de rencontres et coopérations entre compagnies et structures artistiques des deux côtés de la Méditerranée sont d'ores et déjà engagés avec des opérateurs culturels en France, en Slovaquie, en Europe et en Méditerranée. Ensemble d'actions qui visent à faire de Marseille-Provence une plateforme européenne de coopération culturelle avec les acteurs et les pays d'Europe et de Méditerranée dans toutes les disciplines artistiques et culturelles. L'originalité de ces projets repose sur le fait d'avoir été engagés bien avant l'année 2013. En effet, afin d'asseoir la qualité artistique et de pouvoir démontrer les effets positifs en termes de coopération, plusieurs projets ont vu le jour dès 2007 et se poursuivront tout au long des années à venir.

Venant en soutien de la candidature de Marseille au label de Capitale Culturelle Européenne récemment approuvée par le Comité de sélection, ces projets variés, tant dans leur approche artistique que dans leur origine géographique, ont très largement pesé en faveur de la ville.

Ils représentent des exemples pertinents de coopération culturelle décentralisée car ils ont impliqué un réel travail de réseau et la mise en place de nombreux partenariats comme en témoigne l'agenda de rencontres, voyages et rendez-vous partout en France, en Europe et en Méditerranée des responsables de Marseille Provence 2013³⁶. Par ailleurs ces projets préfigurent des partenariats durables entre Marseille, les opérateurs, les villes et les cultures

³⁶ Cf. « Partenaires internationaux » sur le site internet : www.marseille-provence2013.fr

qu'ils représentent. De nombreux contacts ont été pris dans ce sens et d'autres projets mis à l'étude devront déboucher dans les prochaines années.

Conclusion

D'un point de vue global, l'évolution erratique de la coopération financière en Méditerranée, conséquence d'une vulnérabilité aux chocs externes, d'une grande instabilité politique, mais aussi de critères de sélectivité disparates, entrave son efficacité. Ceci est d'autant plus vrai que le développement n'est pas toujours le but ultime, entraînant inévitablement un problème de coordination entre les bailleurs. L'approche de l'APD dans cette région semble davantage correspondre à la nouvelle finalité de l'aide, celle du traitement des pays fragiles, en sortie de conflit voire celle de construction de la paix. On retrouve les priorités sectorielles décrites précédemment, l'aide d'urgence mais aussi l'aide à la reconstruction et l'appui à la gouvernance politique.

La Commission, quant à elle, est un des principaux donneurs en Méditerranée, intervenant principalement dans les pays du Maghreb, en Egypte, en Turquie, et à Chypre et Malte (avant qu'ils ne deviennent membres de l'Union). Mais, ses interventions sont motivées par des considérations distinctes : liens historiques et réformes économiques dans le premier cas, réformes économiques en Egypte et logique de pré-adhésion dans les trois derniers.

Parallèlement, divers projets et programmes culturels ont été mis en œuvre depuis de nombreuses années dans le cadre de l'assistance technique et financière de l'Union européenne dans toutes les régions en développement du monde. Ces actions culturelles visent à : préserver ou restaurer des sites classés, produire et diffuser des œuvres d'art, créer ou restaurer des musées, renforcer les capacités locales des opérateurs culturels et des artistes et organiser de grandes manifestations culturelles. La Commission gère également des fonds et des actions destinés à favoriser l'émergence et la consolidation des industries culturelles, en particulier le cinéma et le secteur audiovisuel, dans les pays partenaires ainsi qu'à promouvoir l'accès local à la culture et à la diversité culturelle dans les pays tiers. Toutefois, dans les pays partenaires méditerranéens, il y a, semble-t-il un écart entre la volonté affichée en matière de développement et de coopération culturels et le peu de moyens attribués à ce domaine. En effet, dans le troisième volet du programme MEDA, c'est *l'aspect social qui domine alors que l'aspect culturel connaît une avancée timide.*

Il ne faut d'ailleurs pas omettre que la cohabitation culturelle euro-méditerranéenne actuelle est issue d'une offre européenne, c'est-à-dire de la représentation que l'Europe s'en fait à travers le partenariat. Il serait alors intéressant de chercher la signification que peut revêtir ce volet culturel pour des acteurs du Sud.

Autre constat ; Malgré son inscription dans la déclaration finale de Barcelone, *le volet culturel demeure très général et très flou* : c'est sa dimension anthropologique, voire idéologique qui est mise en avant. La promotion des échanges interculturels permet d'œuvrer à la conceptualisation de l'identité méditerranéenne alors que cet espace euro-méditerranéen ne correspond à aucune réalité économique, ni politique. On peut alors penser qu'il reste peu de place pour les spécificités nationales.

La question sécuritaire est dominante et transversale dans l'élaboration du partenariat et dans sa mise en œuvre : volet politique et sécuritaire, coopération financière centrée sur les

questions de stabilité et de sécurité, dialogue interculturel comme composante essentielle de l'amélioration de la perception mutuelle.

L'aide fonctionne via une logique de moyens mais les questions sous-jacentes du « décaissement » des fonds³⁷ et donc, de la capacité d'absorption (liée à l'amélioration de la gestion des fonds, l'évaluation plus systématique des projets et l'appropriation locale) sont les véritables enjeux de l'APD en Méditerranée, et dans le domaine de la culture tout particulièrement. *La coopération décentralisée semble être un bon vecteur pour en améliorer l'efficacité.*

Il semblerait que le schéma traditionnel Nord-Sud persiste dans les relations euro-méditerranéennes, dans plusieurs domaines. La coopération culturelle peut être un vecteur de rupture vis-vis des pratiques actuelles, encore faut-il qu'elle soit le fruit d'une concertation entre les différents acteurs du Nord et du Sud, de façon à mieux harmoniser les finalités du développement culturel³⁸, circonscrire les actions à privilégier, la responsabilité participative des parties prenantes, etc.

³⁷ EuropeAid créé en 2000 doit œuvrer dans ce sens pour le compte de la Commission européenne.

³⁸ Tantôt la culture est un facteur de développement, tantôt elle permet une meilleure compréhension entre les peuples, la conceptualisation d'une identité méditerranéenne.

Annexes

Annexe n° 1 : Accords d'association UE/PTM : état des lieux

Pays	Paraphe	Signature	Entrée en vigueur
Algérie	19 déc 2001	22 avril 2002	1 ^{er} septembre 2005
Égypte	6 janvier 2001	25 juin 2001	1 ^{er} juin 2004
Israël	septembre 1995	20 novembre 1995	1 ^{er} juin 2000
Jordanie	16 avril 1997	24 novembre 1997	1 ^{er} mai 2002
Liban	10 janvier 2002	17 juin 2002	Avril 2006
Syrie	-	19 octobre 2004	En cours de ratification
Maroc	15 novembre 1995	26 février 1996	1 ^{er} mars 2000
Territoires palestiniens*	décembre 1996	24 février 1997	septembre 1997
Tunisie	juin 1995	17 juillet 1995	1 ^{er} mars 1998
Turquie*		6 mars 1995	31 décembre 1995

Autorité palestinienne : accord d'association intérimaire

Turquie : accord établissant la phase finale de l'union douanière

**Annexe n° 2 : Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) –
Dotations indicatives (2007-2010)**

Programmes plurinationaux	Millions d'euros
Programme interrégional	260,8
Programme régional – Sud	343,3
Programme régional - Est	223,5
Total	827,6
Programmes de coopération transfrontalière	277,1
Facilité de gouvernance et Fonds d'investissement de voisinage	400

Programmes par pays	Millions d'euros
Algérie	220
Arménie	98,4
Azerbaïdjan	92
Belarus	20
Egypte	558
Géorgie	120,4
Israël	8
Jordanie	265
Liban	187
Libye	8
Moldavie	209,7
Maroc	654
Autorité palestinienne	632
Syrie	130
Tunisie	300
Ukraine	494
Fédération de Russie	120

Source : Commission européenne

Annexe n° 3 : Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) et partenariat multilatéral

1 - La FEMIP, opérationnelle depuis octobre 2002, est l'un des acteurs de référence du partenariat économique et financier entre l'Europe et les pays tiers méditerranéens (PTM) (sauf la Turquie rattachée à l'Europe du Sud-Est par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) depuis son accession au statut de candidat à l'adhésion à l'UE). Elle regroupe l'ensemble des instruments d'action de la BEI en faveur du développement économique des PTM, favorisant la modernisation et l'ouverture. Sur la période 2002-2006, elle a octroyé près de 6 milliards d'euros de financements autour de deux axes prioritaires : le soutien au secteur privé et la création d'un environnement favorable à l'investissement. Cela a permis le financement d'une centaine de grandes infrastructures et programmes de développement, 40 investissements privés d'envergure, plus de 1600 PME et 63 opérations d'assistance technique.

En 2006, une large gamme de secteurs a été couverte, l'énergie (près de 594 millions), le développement du secteur privé (IDE, PME, microcrédits : 380 millions), la protection de l'environnement (325 millions). Elle a également rempli son rôle de dialogue institutionnel puisqu'elle a réuni les partenaires à 7 reprises cette même année. Grâce à ces résultats, le Conseil européen a décidé d'accorder un montant de 8,7 milliards d'euros de garanties de prêts (dans l'enveloppe globale de 12,4 milliards de la PEV). D'ailleurs, les parties prenantes se sont réunies à Chypre en mai 2007 pour fixer le cadre stratégique de la FEMIP et son articulation dans la PEV. Dès 2007, la FEMIP a décidé la mise en œuvre de nouveaux produits financiers (prêts en monnaie locale, fonds de garantie, accroissement et diversification des opérations de capital risque afin de favoriser l'émergence de « champions régionaux », intensification de l'assistance technique. Elle a opté également pour le renforcement du dialogue euro-méditerranéen avec la mise en place d'un Comité qui préparera le programme triennal d'activité de la FEMIP.

2 - La BEI, la BM, la Commission européenne et la Société financière internationale (SFI) ont décidé de mettre en place un **partenariat stratégique** dont l'objectif est d'instaurer un climat favorable au secteur privé au Moyen-Orient et dans les pays nord-africains : mise en commun des connaissances, des programmes de formation dans les domaines de l'innovation et des nouvelles technologies, de l'aménagement urbain. Cette initiative rejoint la stratégie menée par la FEMIP.

Annexe n° 4 : Recommandation – directive de l'Assemblée parlementaire européenne

Coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée

L'Assemblée s'adresse aux autorités compétentes des Etats membres du Conseil de l'Europe et à celles de l'Algérie, de l'Egypte, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie et leur propose d'adopter des mesures concrètes dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la religion, des médias et autres.

Plusieurs arguments sous-tendent l'intérêt porté à ce champ particulier d'intervention :

- La culture est un vecteur qui permet d'améliorer les relations entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée ;
- Tout particulièrement, elle peut atténuer les tensions, l'incompréhension et les malentendus qui prévalent entre les deux rives : « il y a certes des différences culturelles importantes entre les peuples mais ces différences devraient conduire au dialogue plutôt qu'à la confrontation » ;
- Le constat d'un véritable et angoissant éloignement entre les mentalités et les sociétés, un éloignement surtout culturel qui devrait nous inciter à une attitude radicalement opposée, celle de la coopération, des échanges et du partage.

Pour que cette coopération culturelle soit possible, il est indispensable qu'elle soit sous-tendue par une forte volonté politique. L'Assemblée propose tout particulièrement :

- d'encourager la traduction et la publication des livres fondamentaux de la culture arabe en Europe et des cultures européennes dans les pays du sud,
- de créer et de développer des contacts et des échanges entre artistes, avec des expositions mixtes, festivals de musique, théâtre et cinéma,
- d'organiser des contacts et des rencontres de culture populaire (folklore, cuisine et coutumes traditionnelles) mais aussi entre écrivains, philosophes intellectuels,
- de développer des projets communs dans les domaines de l'archéologie, et de la sauvegarde du patrimoine architectural,
- de promouvoir une approche commune de l'Histoire avec des historiens des deux côtés de la Méditerranée,
- d'encourager l'interactivité entre les différents musées de la Méditerranée, en tant que centres d'activités culturelles permanents,
- de collaborer dans le domaine des politiques de migrations de manière à ce que les immigrés en provenance du sud de la Méditerranée deviennent des intermédiaires entre les cultures,
- mais aussi, d'encourager les chaînes de télévision à développer des programmes concertés entre le nord et le sud et de créer à terme, une chaîne de télévision euro-méditerranéenne,
- de développer des programmes de diffusion des réalités politiques, économiques, sociales et culturelles,
- d'encourager la coopération entre journalistes européens et des pays du sud,
- d'inciter le travail commun sur Internet (programmes GALILEO, EUMEDIS et EUREKA).

Annexe n° 5 : Exemples de projets inscrits dans EUROMED Heritage

Projets	Objet / Résultats
« Musée sans frontières » (fondé en 1994)	constitue une concrétisation vitale de l'importance que peut avoir la dimension culturelle et artistique dans le domaine de communication et de compréhension entre les peuples. Dans le cadre des itinéraires-expositions, les technologies modernes permettent à un musée de devenir la porte d'accès à un authentique musée sans frontières : des objets présents dans un musée peuvent être mis en connexion avec des pièces conservées dans d'autres musées, mais aussi avec des monuments et des sites archéologiques de différents pays, et se dévoiler tels qu'ils seraient dans leur environnement d'origine. Le Musée Virtuel favorise une approche comparatiste de l'histoire qui tient compte de différents points de vue et perspectives. Des terminaux d'ordinateur ont été installés en 2007 dans chaque musée participant pour fournir un accès au Musée Virtuel et faire de la dimension virtuelle un prolongement naturel de l'exposition en cours de visite. Une vingtaine de pays d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient participent à ce programme. Dans le contexte actuel, il permet de présenter l'art, l'histoire et la civilisation musulmane, ce qui est d'une importance cruciale, notamment durant cette période critique où l'Islam est parfois présenté comme religion du « terrorisme ».
« Prix du journalisme EUROMED Heritage », en collaboration avec l'UNESCO, la Fédération Internationale des Journalistes et son bureau européen de Bruxelles, l'Association de la presse étrangère à Rome	Concours de presse international dans le domaine de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel. Les médias peuvent jouer un rôle prépondérant dans la promotion du patrimoine culturel. Les articles de presse ont la capacité d'impliquer le public, de faire évoluer la législation et de mobiliser des fonds. Il peut contribuer à mieux faire connaître le patrimoine culturel dans la région méditerranéenne en encourageant un journalisme de qualité.
« Programme IKONOS »	Programme de télé-enseignement dans le domaine de la conservation du patrimoine. L'enseignement à distance est diffusé à partir de Malte par le Centre maltais de restauration, responsable de la coordination d'IKONOS. Ce projet a aussi pour but de créer un réseau d'institutions euro-méditerranéennes destiné à partager informations et méthodologies. L'UE couvrira 80% du coût total d'IKONOS, soit près de 2,8 millions €.
« La navigation du savoir »	Le projet a pour but la diffusion de connaissances et le développement du tourisme et d'autres activités économiques par le biais de la protection et de la gestion du patrimoine maritime, en particulier les arsenaux historiques sur les deux rives de la Méditerranée. Il est coordonné par l'Institut méditerranéen de l'Université de Malte et parmi les participants figurent des Ministères de la Culture, des universités et des musées d'Algérie, de Chypre, de Tunisie, de France, d'Italie et d'Espagne, ainsi que le World Ship Trust de Londres et l'UNESCO.

Source : www.euromedheritage.net

Annexe 6 : Exemples de projets inscrits dans EUROMED Audiovisuel (phase I)

Projets / montants	Objet / Résultats
Viva Carthago (3,98 M €)	Co-production de 26 films d'animation et documentaires sur personnages de légende de la Méditerranée
Europa Cinemas (4,6 M €)	Exploitation, distribution et promotion des films européens et méditerranéens <u>Action</u> : remboursement de 50% des frais de promotion et de marketing <u>Résultats</u> : sortie de 136 films, soutien à 35 sociétés de distribution, soutien à 43 salles en Méditerranée et 163 salles européennes
CAPMED (4 M €)	Regroupe les archives des télévisions publiques du bassin méditerranéen afin d'améliorer la préservation du patrimoine télévisuel et d'en faciliter la circulation et l'exploitation. <u>Action</u> : modernisation des équipements de lecture, formation de techniciens d'exploitation, des documentalistes - base de données thématique, multimédia et multilingue (français, arabe, anglais). <u>Résultats</u> : Fin 2004 quelques 4000 documents d'archives sont présentés sur le site. Ce projet a fédéré les chaînes de télévision publiques de plusieurs pays de la Méditerranée : l'Algérie (ENTV), Chypre (CyBC), l'Égypte (ERTU), la Grèce (ERT), l'Italie (RAI), la Jordanie (JRTV), Malte (PBS), le Maroc (2M et TVM), l'Autorité Palestinienne (PBC), la Tunisie (ERTT) et la Turquie (TRT), ainsi que deux partenaires institutionnels, la MMSH (Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme) et l'IOM (Institut Hellénique de l'Audiovisuel).
Elles...Pionnières (0,22 M €)	Série de douze documentaires pour la télévision qui mettent en valeur des figures féminines arabes avant-gardistes (artistes, écrivaines, politiques, féministes). <u>Résultats</u> : La série a circulé dans plusieurs festivals, certains films ont reçu des récompenses : Prix des archives au Festival International du film d'art et pédagogique, Maison de l'Unesco en 2002, mention spéciale au festival de Carthage en 2004, mention spéciale au Festival de Assilah au Maroc en 2004, Ours d'argent au Festival Arabe de Rotterdam en 2004.
CINEMAMED (1,2 M €)	Réalisation de festivals sur le cinéma arabo-méditerranéen contemporain, restauration de films et création d'un programme de formation à l'écriture de scénarios. <u>Résultats</u> : plus de 70.000 spectateurs, 24 scénaristes se sont formés aux techniques d'écriture et développer un projet de long métrage. Le programme de formation, baptisé « Aristote », a réalisé deux cycles, permettant le développement de 20 scénarios jusqu'au stade de production. Deux de ces scénarios ont été transformés en films en 2005.
MEDEA (4 M€)	Encourager l'industrie audiovisuelle euro-méditerranéenne professionnelle sur l'écriture de scénario, le développement de projets, le financement, le marketing et la distribution. <u>Résultats</u> : développement de 86 projets de fiction ou documentaire 62 films sont produits ou en production, beaucoup de films ont obtenu des prix ou ont été sélectionnés dans des festivals prestigieux.

Source : www.euromedaudiovisuel.net

Annexe 7 : Exemples de projets inscrits dans EUROMED Audiovisuel (phase II)

Projets /domaines	Objet / Résultats
1. Formation Audiovisual Financing and Commercialisation (AFIC) (INA, France)	Le projet offre aux producteurs, distributeurs, réalisateurs, professeurs d'écoles et d'universités de cinéma des bases solides en matière de financement, co-production, ventes, achats, marketing, promotion et développement commercial international. L'objectif est de renforcer la capacité des jeunes professionnels à produire et commercialiser leurs projets.
Mediterranean Film Business School, (MBS, Espagne)	Deux cycles de deux ateliers chacun ainsi qu'un suivi et des tutorats sont offerts par MFBS pour aider les producteurs MEDA porteurs de projets à acquérir de nouvelles compétences et à établir des contacts pour financer, co-produire et distribuer leurs oeuvres à l'international.
EurodocMed, (Eurodoc, France)	Améliorer la qualité du développement des projets documentaires et établir un réseau durable d'échanges de compétences entre des décideurs européens du documentaire et des professionnels des pays MEDA. Le projet propose à ces derniers une formation en trois sessions tenues en France et au Portugal, et une aide à la mise en réseau grâce à la participation à deux marchés internationaux.
Mediterranean Films Crossing Borders, (Iberautor, Espagne)	Des formations intensives de courte durée, dans les domaines de la distribution et de la promotion, sont proposées aux professionnels de l'audiovisuel méditerranéens pendant les festivals internationaux du film de Cannes, San Sebastian et Berlin. Pendant chacune de ces sessions, les participants sont initiés aux techniques de marketing, de vente et de promotion sur le marché international. Ils peuvent aussi y rencontrer des professionnels européens et des acteurs-clés de l'industrie audiovisuelle internationale afin de faciliter la promotion et la circulation de leurs films.
Génération Grand Ecran 2006 (CICAE, France)	Formation des exploitants de salles, des animateurs culturels, des responsables de cinéclubs, des distributeurs et des institutions concernées par la distribution de films (2 formations dispensées en parallèle à la Mostra de Venise et aux Journées Cinématographiques de Carthage à Tunis) dans le but de repenser les modèles d'exploitation, améliorer la qualité de distribution et de diffusion de films.
Berlinale Talent Campus (Festival International du Film de Berlin, Allemagne)	Initiative du Festival International du Film de Berlin - offre à une 30 de jeunes professionnels une opportunité unique d'établir des réseaux de contacts avec des professionnels.
Insight Out (Allemagne)	Deux ateliers intensifs destinés à 25 participants du Sud de la Méditerranée, et dédiés à la production et à la post-production numérique. Les ateliers encouragent également les co-productions et le networking entre les professionnels européens et méditerranéens.
2. Développement Meda Films Development - MFD (Ali n' prod, Maroc)	Développement de 10 projets de longs-métrages de fiction par an, 20 producteurs et scénaristes du Sud de la Méditerranée sont sélectionnés chaque année et participent à trois ateliers, dispensés par des professionnels internationaux, pour renforcer le processus de développement de leurs projets et en assurer la viabilité, la qualité et le succès. L'objectif à terme est de palier au manque de cadre structurant dans la région méditerranéenne en créant un centre de développement au Maroc.
The Greenhouse (New Foundation for Cinema and Television, Israel)	Améliorer la qualité des documentaires dans la région MEDA susceptibles d'être présentés dans les festivals et de sortir sur grand écran. Greenhouse se

	<p>veut donc être un centre méditerranéen de développement audiovisuel et offre chaque année trois ateliers et un suivi constant pour 12 projets de documentaires long-métrages portés par 24 producteurs et réalisateurs – deux pour chacun des 12 projets sélectionnés. Ces ateliers couvrent tous les aspects du développement, de l'idée à la réalisation jusqu'au marketing d'un documentaire de création.</p>
<p>3. Promotion Med screen (Beirut DC, Liban)</p>	<p>Organisation des "Semaines de cinéma arabe" dans les cinémas et festivals, aussi bien en Europe que dans les huit pays arabes MEDA. Le projet prévoit également un répertoire en ligne des cinématographies arabes. La production de 'Making of...' de films méditerranéens est aussi soutenue, de même que l'édition de DVD.</p>
<p>La Caravane du cinéma euro-arabe (SEMAT, Egypte)</p>	<p>Faire connaître la « nouvelle vague » des cinéastes européens et méditerranéens afin de créer une nouvelle génération de cinéphiles plus ouverts à la culture cinématographique européenne et arabe. Dans des centres culturels, sur des campus universitaires, dans les cinémas de banlieues et lors de festivals tels que le Festival du Film Arabe de Rotterdam ou encore la Biennale du Cinéma Arabe de Paris, la Caravane fait découvrir aux étudiants et cinéphiles des longs-métrages de qualité, des documentaires et des films d'animation récents. Le projet encourage également les cinémas commerciaux à s'ouvrir d'avantage aux productions européennes et arabes.</p>
<p>4. Distribution et exploitation Euromed cinemas (géré par le Centre cinématographique Marocain en collaboration avec Europa Cinemas)</p>	<p>Ce projet, qui est le plus important du programme, vise à créer de nouveaux marchés. Euromed Cinemas soutient les distributeurs et les exploitants de salles qui proposent des campagnes dynamiques de distribution et d'exploitation de films méditerranéens en Europe et dans les pays du Sud (70% du financement disponible) et de films européens dans les pays méditerranéens (30% du financement disponible). Les bénéficiaires de ce projet sont les distributeurs et les exploitants des 35 pays de l'Union européenne et de la région MEDA.</p>

Source : www.euromedaudiovisuel.net

Bibliographie

Ouvrages :

BENHAYOUN G. et LAZZERI Y. (1998), *L'évaluation des politiques de l'emploi*, p.28, coll. Que Sais-Je ?, Presses Universitaires de France, Paris.

COMMISSION EUROPEENNE, (1999), *Evaluer les programmes socio-économiques. Volume 1. Conception et conduite d'une évaluation*, Office des publications officielles des communautés européennes, collection Means.

C.N.E. (2003), *Une évaluation à l'épreuve de son utilité sociale, Rapport d'activité 2000-2002*, C.N.E., Paris.

D'ANGELO M., VESPERINI P., (1999), *Politiques culturelles en Europe : Méthode et pratique de l'évaluation*, Série Formation, Editions du Conseil de l'Europe.

MADERS H-P. (2003), *Manager une équipe projet*, troisième édition, Eyrolles, Paris.

SOLDO E. (2007). « L'évaluation stratégique des politiques culturelles : une approche par les finances et par les pratiques », Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Novembre, Institut de Management Public, Université Paul Cézanne, Aix-en-Provence.

Articles :

BEN GHARBA M (2005), « Coopération décentralisée – Partenariat euro-méditerranéen », communication *11ème sommet mondial des Cités et Autorités locales pour la société de l'Information*, Cités & Regions World, Bilbao.

BOUCKAERT G. (2005), « Un nouvel examen de la mesure de la performance dans le secteur public », *Télescope, Revue d'analyse comparée en administration publique*, vol. 12 n°3, p.12-25, Observatoire de l'administration publique, E.N.A.P. du Québec, 130 p.

COMMISSION EUROPEENNE, (1999) *Note d'orientation sur la coopération décentralisée*, 23 décembre.

LEFEBVRE L., YONG I., (2006), « L'évaluation des programmes d'aide au développement conduits par la Commission européenne. Les grandes synthèses thématiques et par pays », p. 94, in *Télescope, Revue d'analyse comparée en administration publique*, vol. 13 n°1, pp. 87-103, Observatoire de l'administration publique, ENAP du Québec.

MEYER B., (1998) « Promotion du dialogue culturel dans le bassin méditerranéen: Forum Civil Euromed », in *D+C Développement et Coopération*, no. 3, pp. 8-11.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES, (2007), « Soutien du ministère des Affaires Etrangères à la coopération décentralisée », Communiqué de presse, Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales.

MOUSTIER E., (2008), « L'aide publique au développement en Méditerranée », *Enjeux Méditerranée*, Hors-série 01)

SOLDO Edina (2004), « Chapter 7 : The Cultural Co-Operation in the Mediterranean Basin », in Benhayoun Gilbert, Raphael Bar-El, Emmanuelle Moustier (dir.), *Unimed-Forum Network, Regional Cooperation Perspectives, Volume 1*, p. 143-159, Editions l'Harmattan, Paris, 270 p.

Webographie :

L'Europe et la Méditerranée : un projet à réinventer ? Conversation avec Maurice Aymard, Maison des sciences de l'homme, 17 juin 2008 (site : Le.Monde.fr)

Compendium of Cultural Policies and Trends in Europe : Informations sur les politiques culturelles et les principales tendances dans 39 pays européens. Comparaisons en matière de dépenses culturelles publiques, de mécénat, de marché du livre, de bibliothèques... <http://www.culturalpolicies.net/>